



**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU**



**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES
ET DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES**

Mémoire de fin d'études

En vue de l'obtention du Diplôme de Master en sciences économiques

Option : Economie du Développement Durable et de l'Environnement

**Evolution du secteur agricole en Algérie
Cas de la wilaya de Tizi-Ouzou**

Présenté par :

M^{dm} BESSEGHIR Zahia

M^{dm} LAOUARI Sabrina

Sous la direction de:

Mr SAHALI Nourdine

Membres du jury :

M^r GUENDOUDI Brahim, professeur, UMMTO. Président.

M^r SAHALI Nourdine, Maitre assistant /A, UMMTO. Rapporteur.

M^r BABOU Omar, Maitre assistant /A, UMMTO. Examineur.

M^r HAMMACHE Mohand, Maitre assistant/ A, UMMTO. Examineur.

Année : 2016 – 2017

Remerciements

En premier lieu, nous remercions monsieur SAHALI Nourdine, enseignant à l'université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou qui a accepté de diriger notre mémoire en nous aidant dans la réalisation de ce travail de recherche à travers ses orientations et ses conseils.

Nous remercions également le directeur et tout le personnel de la direction du service agricole et de banque national de développement agricole.

A tous ceux qui nous ont aidés de près ou de loin, par un geste, une parole ou un conseil, on leur dit merci.

Nous tenons également à remercier les membres de jury pour avoir accepté d'évaluer ce modeste travail de recherche.

DÉDICACES

Je dédie ce modeste travail :

A mon marie ;

A mon petit fils ;

A mes parents ;

A mon frère et mes sœurs ;

A ma grand-mère ;

A tous mes ami(e)s ;

A tous les gens qui m'ont soutenu.

sabrina

•

DÉDICACES

Je dédie ce modeste travail :

A mon marie ;

A mes parents ;

A mes frère et mes sœur ;

A tous mes ami(e)s ;

A tous les gens qui m'ont soutenu.

Zahia

Résumé

Depuis l'indépendance, l'agriculture nationale a connu plusieurs formes d'organisations passant de l'autogestion de 1963 à la révolution agraire 1971 puis aux différentes réorganisations des années 1980.

C'est dans ce cadre, que le plan national de développement agricole et rural (PNDAR) a été mise en œuvre depuis l'an 2000 qui constitue une nouvelle étape de l'agriculture Algérienne et l'étude de ses programmes. C'est une tentative ambitieuse pour relancer le processus d'investissement dans l'agriculture et le monde rural.

La wilaya de Tizi-Ouzou a opté pour plusieurs politiques, parmi elles, subventionner le secteur agricole ; un secteur qui a toujours prouvé sa capacité à aborder les problèmes d'alimentation.

La stratégie de développement rural durable est élevée au rang de priorité nationale. « Il doit devenir le principe fondamental qui sous-tend toute politique rurale », qui sert à :

- freiner l'exode rural ;
- répondre aux exigences croissantes en matière de quantité et de qualité, de santé, de sécurité et de développement personnel ;
- améliorer de façon générale et durable le bien-être dans les zones rurales.

Mots clé : Développement durable, PNRDA, politique agricole.

Summary

Since independence, national agriculture has gone through many forms organizations moving from the self-management of 1963 to the agrarian revolution 1971 then to the different reorganizations of the 1980.

It is in this context that the National Plan for Agricultural and Rural Development (PNDAR) has been implemented since the year 2000 which constitutes a new stage of the Algerian agriculture and the study of its programs. It is an ambitious attempt to revive the investment process in agriculture and the rural world.

The wilaya of Tizi-Ouzou has opted for several policies, among them, subsidize the agricultural sector; a sector that has always proven its ability to tackle food problems.

The sustainable rural development strategy is high on the national agenda. " He must become the fundamental principle underlying all rural policies ", which serves to:

- breaking the rural exodus;
- to meet growing demands for quantity and quality, health, safety and personal development;
- to improve overall and sustainable well-being in rural areas.

Key words: sustainable development, PNRDA, agricultural policy.

Sommaire

Introduction générale.....	1
Chapitre I :Evolution de l’agriculture et l’investissement Algérienne.....	3
Introduction	3
Section I : Evolution de l’agriculture.....	4
Section II : Evolution de l’investissement.....	15
Conclusion.....	24
Chapitre II : le financement bancaire et public du secteur agricole en Algérie.....	25
Introduction.....	25
Section I :Les crédits agricole accordé par la BADR.....	26
Section II : le financement public.....	42
Conclusion.....	49
Chapitre III : le développement durable et l’investissement agricole dans le cadre des filières de production.....	50
Introduction.....	50
Section I : Investissement agricole et développement durable	51
Section II : Les filières agricole les plus subventionnées.....	58
Conclusion.....	69
Chapitre IV : L’investissement agricole au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou entre 2000-2016.....	70
Introduction	70
Section I : présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	71
Section II : La part de l’investissement agricole.....	79
Conclusion.....	87
Conclusion générale.....	89
Bibliographie.....	91
Liste des tableaux.....	94
Liste des graphes	95
Liste des figures et des cartes.....	96
Annexes	
Table des matières	

L'agriculture c'est un secteur essentiel dans l'économie de l'Algérie, elle est la première activité connue par l'homme. Elle contribue à la satisfaction des besoins alimentaires. Elle se situe en amont de plusieurs activités de transformation et d'agro-alimentaire.

L'Algérie étant en grande partie désertique, ses potentialités agricoles sont limitées, seulement 20% de la surface étant utilisable pour l'agriculture, les parcours et la forêt, la production agricole souffre de plus d'infrastructures insuffisantes et de sécheresses régulières, le pays est très dépendant des importations pour ses besoins.

L'agriculture n'est pas un secteur prioritaire dans le développement économique compte tenu de l'importance de l'hydrocarbure, l'Algérie n'est pas autosuffisante en matière de l'agriculture et accuse chaque année un déficit important. Elle importe près de 75% de ces besoins.

De l'indépendance à nos jours, des efforts considérables ont été déployés pour développer le secteur et stimuler la production agricole afin de répondre à la demande de plus en plus grande de la population à travers diverses réformes et capitaux considérables débloqués, en plus le gouvernement a lancé depuis 2000, dans le cadre d'un souhait de diversification de l'économie, un programme national de développement de l'agriculture relatif au développement agricole et rural.

La valorisation du secteur agricole dépend des ressources naturelles du pays de ses priorités, de sa politique de développement centrée sur un secteur moteur de son économie; ainsi que des moyens financiers dont il dispose.

A partir de là, apparaissent des différences entre les pays qui, pour certains, connaissent une croissance du secteur agricole favorable à la croissance économique du pays et pour d'autres où le secteur constitue un handicap majeur pour le développement de son économie.

L'objectif de notre travail est de voir la part de l'investissement agricole pour les filières stratégiques au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Dans notre recherche, nous nous intéresserons aux investissements du secteur agricole dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Pour rendre compte de la réalité de l'investissement, nous allons essayer de voir les résultats obtenus dans le secteur agricole au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou. Après la mise en place de l'investissement agricole.

A cet effet, nous allons tenter de répondre à la question suivant :

Quelle est l'importance de l'investissement agricole concernant les filières stratégiques au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou ?

Afin de cerner des contours de cette question, nous allons essayer d'apporter des éclaircissements à un certain nombre de préoccupation et d'interrogations :

- Quels sont les programmes mis en œuvre pour développer le secteur agricole au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou ?
- Quels sont les conditions d'accès à l'investissement agricole ?
- Quels sont les filières agricoles stratégiques au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou ?

Pour apporter des réponses à ces questions nous avons adoptés une méthode de recherche qui s'appuie sur deux aspects : Théorique et pratique.

Pour la théorie notre recherche est basée sur une méthodologie qui articule une révision de la littérature fondée sur plusieurs sources tel que les ouvrages, les articles, les mémoires, les thèses...

Où on va s'intéressé à l'étude de quatre chapitres :

- le premier chapitre concernant l'évolution du secteur et du l'investissement agricole en Algérie;
- le deuxième chapitre touche le financement bancaire et public du secteur agricole en Algérie.
- le troisième chapitre traite le développement durable et l'investissement agricole dans le cadre des filières de production.

Pour les partis empiriques notre recherche portera sur l'investissement agricole de la wilaya de Tizi-Ouzou entre 2000-2016.

Introduction

Le secteur agricole fait partie du secteur primaire au même titre que les mines, il occupe une place importante pour plusieurs raisons : les denrées alimentaires, l'emploi de la population, et un rôle majeur dans le commerce extérieur.

Pour comprendre la situation actuelle du secteur agricole Algérien, il faudrait retracer son évolution à travers l'histoire.

En effet, l'agriculture Algérienne a évolué au rythme de trois périodes : la période coloniale, la période de la planification et enfin la transition vers l'économie de marché.

Comme d'autres secteurs de l'activité économique, l'agriculture a eu sa part d'investissements. En revanche, elle a souffert plus que les autres secteurs des contradictions de la politique d'investissement.

Dans ce chapitre nous allons présenter dans la première section l'évolution de l'agriculture de la période coloniale à nos jours, ensuite nous consacrons la deuxième section pour faire un éclairage sur l'évolution de l'investissement dans le secteur agricole.

Section I : L'évolution de l'agriculture Algérien

La période coloniale est abondamment décrite, les textes législatifs sont nombreux, les déclarations officielles enrichissantes et les rapports et autres écrits de toute nature assez explicites grâce aux grandes lois foncières dites « scélérates » quatre période peuvent être délimitées.

I. L'évolution de l'agriculture durant la période coloniale 1830-1962

1. De 1830 au sénatus consulte du 22 avril 1863

Cette période fut particulièrement riche en textes législatifs ou réglementaire qui ont été à l'origine d'une législation foncière coloniale des plus efficaces et des plus complètes.

Toutes les procédures possibles et imaginables vont être appliquées pour la confiscation du patrimoine foncier et sa mise à disposition de l'immigration, c'est ainsi que se sont succédés à la domination des biens « vacants » et des bien « Habous » dès 1830, le séquestre et la confiscation des biens du « Beylik » en 1845 et la pratique du cantonnement à partir de 1850.

Toutes ces mesures viseront un seul et même objectif: récupérer le maximum de terres fertiles non exploitées ou exploitées directement ou indirectement et les céder, les concéder ou les offrir à des immigrants à titre individuel ou dans le cadre des sociétés immobilière ou des associations constituées en Algérie pour appliquer sur les terres coloniales récupérées aux moindre couts, des expériences de type « pseudo-socialiste ».

1.1.La domination des biens vacants

Le 8 septembre 1830, un arrêté pris par le commandant en chef de l'armée d'occupation, déclarait « biens domaniaux » les biens vacants abandonnés par leurs propriétaires. Cette mesure visait à constituer grâce à la domination des grandes propriétés, aussi fertiles qu'étendues, abandonnées par le Bey, le Day, et les nombreux propriétaires fonciers hostiles à la colonisation, la base du domaine foncier affecté à la colonisation et dont l'assiette ne cessera de s'agrandir durant les cent trente années d'occupation.¹

¹ BENAMRANE Djilali, « agriculture et développement en Algérie », SNED, Alger, 1980, p.52.

1.2. La domination des biens HABOUS

Le 7 décembre 1830, un arrêté confirme la nature domaniale des biens Habous et affecte au domaine, tous les revenus de tous les établissements dévolus à la Mecque, aux mosquées ou ayant d'autres dévolutions spéciales.

La domination des terres relevant des « biens vacants » et des « biens Habous » aboutit à la constitution d'un vaste patrimoine foncier dont la répartition sous forme de concessions, notamment aux pionniers, devait assurer le succès de la colonisation, notamment aux moyens de l'implantation d'une population humaine indispensable d'origine métropolitaine.

L'ordonnance du 1^{er} octobre 1844 et du décret du 30 octobre 1858 annulant le caractère d'inaliénabilité des « Habous » et donnant toute compétence aux tribunaux français pour connaître, conformément à la loi française, des litiges immobiliers entre indigènes et européens, POUYANNE écrira : « on peut dire aujourd'hui, sans exagérer, que dans la législation Algérienne, cette institution, il s'agissait du « Habous », n'est plus l'ombre et la fantôme du « Habous musulman ». ²

2. Du sénatus-consulte du 22 avril 1863 à la loi de 1873

Le décret du 23 mai 1863, qui fixe la procédure à suivre pour l'exécution du sénatus-consulte, prescrit la division des terres de chaque douar en quatre catégories : domaniales (**BEYLEK**), de pleine propriété (**MELK**), collectives de culture (**ARCH**, **SEBGA**, **MAKHZEN**) et collectives de parcours ou communales. ³

Grace à une déviation des objectifs premiers du sénatus-consulte, grâce à l'efficacité et à la ferme résolution du pouvoir colonial réel en Algérie, les conséquences du sénatus-consulte lors de l'application concrète devient être double :

- D'une part, les enquêtes administratives qui avaient pour but d'étendre la pratique du cantonnement mise en œuvre depuis 1851 et qui va connaître un tel essor qu'il n'est pas rare que le sénatus-consulte soit qualifié de politique de cantonnement, vont avoir pour effet de « cantonner » les tribus dans les parcelles bien délimitées. Il va en résulter l'affectation à l'Etat du reste, c'est-à-dire toute les terres non incluses dans les périmètres de cantonnement, en réalité une bonne partie des terres collectives.

² Ibid.

³ Belhimar Ammar, « le régime juridique de la propriété foncière en Algérie », les programmes du CJB n°1, Maroc, Janvier 2012, p.5.

- D'autre part, les titres de propriétés collectives qui devaient être distribués individuellement aux représentants des ARCH et de DOUAR. Dans les deux cas, les colons bénéficieraient des milliers d'hectares.⁴

3. De la loi de 1873 portant l'application du code civile aux populations musulmanes a la loi de 1897 instituant les enquêtes partielles

La loi de 1873 sévit sur la propriété collective, l'application du droit musulman et les lois portant sur les transactions immobilières gênaient « les colons trop honnêtes », qui pouvaient avoir mauvaise conscience en s'appropriant, avec l'aide des militaires et des juges, les terrains agricoles qui les intéressaient. Cette loi soumit les musulmans au code civil français lors de transactions immobilières faisant intervenir un européen. A cet égard, elle acheva la destruction de l'organisation communautaire et familiale de l'exploitation rendant obligatoires, le partage et l'exécution des opérations destinées à mettre fin à l'indivision.

La loi de 1887 quant à elle, en instituant « les enquêtes partielle » favorisait la constitution de la propriété privé, individuelle et par la même occasion confirmait la lutte contre l'indivision dans les exploitations familiale, entreprise tant par des colons que par des sociétés immobilière qui se multipliaient dans le cadre de colonialisme capitaliste encouragé par la troisième république.

Grâce à la combinaison des dispositions des différentes lois intervenues entre 1830 et 1897, selon une périodicité quasi décimale, 1.682.000 hectares situés sur les terres les plus fertiles du littoral, étaient censés appartenir à des colons en 1900. Cette superficie atteignit 2.364.00 hectares en 1930, notamment après l'application des dispositions de la loi 1926.

4. De la loi 1926 à la veille de l'indépendance

Au cours de cette période, l'essentielle des terres fertiles était entre les mains des colons, tentera une codification des textes intervenus, les textes qui seront adopté même lors, qu'ils visent à rentabiliser les structures des exploitations dans le secteur traditionnel ou les documents les plus officiels, reconnaissaient que le fellah ne disposent plus que de lopin de terre dont les dimensions insuffisantes ne peuvent lui assurer le minimum vital servaient en dernier ressort la colonisation européenne qui les utilisait pour prendre les terre des rares propriétaires .

⁴ Idem.

En effet, sur les quelques sept millions d'hectares de superficie agricole utile que peut compter l'Algérie dans l'étape historique du milieu de vingtième siècle, avec un niveau de production et d'utilisation des techniques et autres conditions d'exploitations qui peuvent et doivent être remis en cause dans l'avenir grâce à l'introduction de nouvelles techniques et des nouveaux procédés de mise en valeur et d'irrigation y compris dans les zones désertique et sahariennes, la colonisation avec un peu moins de 40% des terres « quelque deux millions six cent mille hectares » , s'accaparait, en réalité de l'essentiel du patrimoine foncier en considération des critères de situation géographique et topographique , de fertilité et de rentabilité , l'élargissement de l'assiette du patrimoine foncier a été progressif avec des pointes d'accélération du processus d'accaparement des terres après chaque série de la lois foncières scélérates .

- 1840-1960 :365 000 ha
- 1860-1880 : 527 000 ha
- 1880-1900 : 243 000 ha
- 1900-1920 : 200 000 ha
- 1830-1840-1920-1955 :1 275 000ha

Soit un totale de 2 600 000 ha⁵.

A la veille de l'indépendance, « la réforme » agraire adoptée dans le cadre du « Plan de Constantine 1959-1963 n'a pas connu l'exécution. Ses objectifs été par ailleurs limités puisque il portait sur un maximum de 250 00 ha à distribuer par la caisse du d'accession à la propriété et, à l'exploitation rural aux fellahs dépourvus de terre ou propriétaire d'exploitation pour assurer, avec un minimum de réserve, la vie de leur famille.

II. Les réformes agraires

La propriété de la terre a toujours constitué un enjeu capital entre les différentes forces en présence et l'Etat algérien a joué un rôle de premier choix par ses interventions.

Il a été l'initiateur des quatre réformes agraires qu'a connu le secteur depuis plus de trente ans à savoir l'Autogestion, la Réforme Agraire, la Restructuration et la Réorganisation.

⁵ BENAMRANE Djilali, op cité, p.56-57.

1. La réforme agraire de 1963 « L'autogestion »

Le départ massif des colons entraîne une désorganisation complète de l'agriculture, les grands domaines se trouvent abandonnés entre les mains des ouvriers agricoles musulmans. Ceux-ci comprennent que la première préoccupation doit être de mener à la récolte en cours dont ils ont tant besoin⁶.

A la veille de l'indépendance, l'agriculture algérienne se caractérisait par un secteur dit moderne, occupé par les colons ainsi que les gros propriétaires algériens, situé sur les riches terres du littoral et des plaines et un secteur dit traditionnel, situé dans les piémonts, les montagnes et les autres terres marginales. Le premier secteur employait généralement les techniques modernes de l'agriculture (machines, engrais, produits phytosanitaires, assolement...) et disposait de grandes exploitations ; tandis que le second, utilisant des techniques rudimentaires, se trouvait confiné sur des minuscules exploitations⁷.

Après l'indépendance, l'une des priorités de l'Etat Algérien était d'assurer le contrôle des domaines coloniaux laissés vacants.

Le choix entre la répartition de ces terres ou l'exploitation collective n'était pas une décision facile à prendre par les autorités politiques⁸.

Cependant, l'exigence de maintenir un niveau d'approvisionnement suffisant pour satisfaire les besoins alimentaires d'une population croissante (estimée à 12 millions de personnes avec un taux de croissance à 3% par an), le nombre de paysans en chômage et les paysans sans terres, l'apparition d'éventuels conflits entre les ouvriers et les paysans, ont poussé l'Etat à reconnaître l'autogestion comme un système favorable à la continuité du travail dans les domaines coloniaux.

L'autogestion apparaissait comme une solution pour réunir les rangs, qu'un choix politique et économique.

Son développement s'articulait sur trois principes de base suivants :

- 1- le mode de production est collectif. La propriété privée est supprimée au profit de la propriété collective, restreinte ou nationale.

⁶CAMACHO MARTINE, « la paysannerie Algérienne : autogestion et la révolution agraire », p.120.

⁷Baci Lazhar, « Les réformes agraires en Algérie », In : Jouve A.-M. (ed.), Bouderbala N. (ed.). Politiques foncières et ménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre Coulomb. Montpellier, Alger, 1999, P.120.

⁸Rocherieux Julien, « L'évolution de l'Algérie depuis l'indépendance », Sud/Nord, Algérie, 2001, P. 4.

- 2- La forme d'organisation de ce développement est décentralisée .la société se développe par chacun des développements autonomes des centres d'activités qui la constituent.
- 3- Ce développement est conçu dans ses trois dimensions économique, politique et mentale .L'objectif en est donc, le développement optimal des hommes dans leurs activités.

Dans cette autogestion agricole qui signifiait une forme de décentralisation et de liberté pour les travailleurs , les fellahs et les autorités locales , « le pouvoir dans les fermes doit être entre les mains de ceux qui produisent » qui seront responsables des bénéfices et des pertes réalisés par les domaines.⁹

1. La réforme agraire 1971 « la révolution agraire »

La révolution agraire est une politique autoritaire de transformation partielle des structures agraire.

Le décret de **71-73 du 8 novembre 1971 portant révolution agraire**, la révolution agraire ne se contente pas de la nationalisation de la terre, mais elle entend créer les conditions de leur mise en valeur au profit des masses rurales. La terre est décrétée appartenir à ceux qui la travaillent¹⁰.

L'expression de réforme agraire c'est l'intervention ponctuelle de l'Etat destinée à corriger une distribution très inégal du foncier agricole.

La Révolution agraire à pour but de:

- confirmer l'orientation socialiste imprimée à l'économie agricole avec la nationalisation des grandes propriétés privées appartenant à des nationaux et des terres non exploitées.
- l'adoption d'un mode de gestion collectif imposé aux exploitants bénéficiaires des redistributions.
- l'organisation étatique des circuits d'approvisionnement en intrants, transformation et commercialisation de la production.

⁹BEDRANI Slimane, « l'Agriculture Algérienne depuis 1966 », étatisation ou privatisation, édition ECONOMICA, 1981.

¹⁰Fiche sur les réformes agraires en Algérie de 1963 à 1987, disponible sur : <https://www.formesdufoncier.org/pdfs/FicheReformesAg.pdf>.

Cette période a été également marquée par la création ou le renforcement d'un grand nombre de nouvelles institutions de recherche, d'information et de vulgarisation agricoles ainsi que par le développement d'infrastructures et d'équipement de base en milieu rural¹¹.

2.1. Les organes participant à l'exécution de la Révolution Agraire

La Commission Nationale de la Révolution Agraire (CNRA)

C'est une commission interministérielle ayant pour mission d'étudier et de mobiliser les moyens juridiques, administratifs, techniques ou financiers nécessaires à la réalisation des objectifs de la Révolution Agraire, de promouvoir la mise en place des organes techniques et politiques, de suivre, de coordonner et de contrôler leurs activités.

L'Assemblée Populaire Communale (APC)

Elle a pour tâche de procéder au recensement des terres à verser au Fonds National de la Révolution Agraire (FNRA), de discuter du plafond de limitation de la propriété applicable dans la commune et des lots à attribuer, de préparer les listes des propriétaires touchés par la Révolution Agraire et des attributaires, d'installer ces attributaires et leurs familles dans les meilleures conditions, de s'assurer qu'ils disposent des moyens de production nécessaires, de contribuer enfin à la promotion des groupements et coopératives agricoles.

L'exécutif de wilaya

L'exécutif de wilaya dirige, coordonne et contrôle l'ensemble des activités, des services et organes participant aux opérations de la Révolution Agraire. Il installe les Assemblées Populaires Communales, centralise leurs propositions en matière de nationalisation et d'attribution des terres, assure la mise en place des moyens techniques et financiers. L'exécutif de wilaya est aidé dans cette tâche par un chargé de mission spécialement désigné à cet effet.

L'Assemblée Populaire de Wilaya délibère sur les propositions des APC qui lui sont transmises par l'exécutif de wilaya. Elle arrête les décisions en matière de nationalisation et d'attribution des terres qu'elle transmet à l'exécutif de wilaya pour leur mise en œuvre¹².

¹¹ Ministère de l'agriculture et de développement rural, « le renouveau agricole et rural en marche revue et perspectives », Mais 2012.

¹² IKHLEF Nassim, « Apports et limites du PNDAR : Cas de la commune d'Amizour », mémoire fin d'étude, 2012-2013, p.11.

L'application de la Réforme Agraire allait se faire en phases successives afin de garantir au maximum sa réussite, avec comme slogan «la terre à ceux qui la travaillent» qui constitue en fait l'article premier de cette ordonnance :

- **La première phase** : lancée le **17 juin 1972** a pour but la nationalisation et la redistribution des terres communales, domaniales, habous et autre collectivités publiques.¹³

De 1972 à janvier 1973, cette phase avait redistribué près de 800 000 hectares de terres cultivables des biens de l'Etat et des collectivités publiques. Et aussi la création d'un nombre important de pré-coopérative qui constituaient 40% du nombre total de coopératives créées au cours de cette révolution¹⁴.

- **La deuxième phase** : lancée le **17 juin 1973** a pour but l'expropriation de grandes propriétés foncières afin de les redistribuées sous forme de coopératives de production au paysans pauvres.

Cette phase a vu :

- la nationalisation des terres des propriétaires absentéistes ;
- la limitation des grandes propriétés foncières ;
- La réduction des coopératives d'anciens combattants.

- **La troisième phase** : lancée le 08 novembre 1975 porte sur les terres de pâturage communale, domaniale et privées ainsi que sur les troupeaux.

Cette phase avait comme première ambition de restructurer le pastoralisme dans la steppe, en limitant le nombre des troupeaux des grands éleveurs qui devraient vendre l'excédent de leur bétail et même l'ensemble de leurs troupeaux s'ils n'étaient pas les exploitations directs.¹⁵

2. La réforme agraire de 1981 « la restructuration »

C'est un système, d'organisation politique, économique et sociale dont le contenu idéologique constitue la voie principale choisie par l'Algérie dans son ouverture vers le socialisme, et qui concilie les intérêts des travailleurs promus du statut de salariés au rang de producteurs libres responsables, par leur participation active, consciente et directe et leur

¹³ Lare Jönsson, « la révolution agraire en Algérie. Historique, contenu et problème », Uppsala, 1978, P.25.

¹⁴ CHABANE MOHAMED, « Heurs et malheurs du secteur agricole en Algérie 1962-2012 », mars 2013, Alger, P.68.

¹⁵ Ibid.

intéressement moral et matériel aux résultats d'exploitation, et les intérêt de la collectivité national par un prélèvement approprié d'une partie des revenus de l'entreprise et la subordination des plans de développement de l'unité, aux plan de développement national et régional.

Cette réforme cherche à assainir la gestion des exploitations agricoles autogérées en leur donnant plus d'autonomie et à les remembrer afin de les rendre plus homogènes et maitrisable¹⁶.

3. La réforme agraire de 1987 « La réorganisation »

Cette réforme s'inscrit dans une logique de réforme globale des secteurs économiques, décidées par les pouvoirs publics. Elle fut lancée sur la base d'une simple circulaire interministérielle, en Août 1987, qui prendra la forme d'un projet de loi voté en décembre la même année , dont l'objectif majeur était la détermination d'une certaine formes d'appropriation qui permet d'augmenter et de stimuler les performances de l'appareil de production agricole national , par conséquent, atteindre le but première qui est de disposer d'une large indépendance alimentaire ¹⁷.

Cette réforme s'articulait autour de trois axes principaux :

1. Redéfinition et renforcement des droits et obligation des collectifs des producteurs

l'Etat a réaffirmé la propriété irréversible des terres agricoles de domaine national .elle a attribué aux bénéfices des producteurs , constitués en collectivités, un droit d'usage perpétuel sur l'ensemble des terres, ainsi qu'un droit de propriété sur tous les biens constituant le patrimoine de l'exploitation autre que la terre (moyens de production), sur la base d'une évaluation domaniale .

2. Redimensionnement des exploitations et des collectifs des travailleurs en vue de faciliter la gestion

Les fellahs devraient lier leurs revenus à la productivité de leur travail effectif et aux rendements de leurs terres, et s'engager pleinement dans le développement des exploitations agricoles, pour assurer par conséquent, une base productive solide construite sur les fondements du libre marché et les principes de l'offre et de la demande.

3. La réorganisation de l'environnement en vue d'éliminer certaine entraves d'améliorer les programmes au sien de l'agriculture.

¹⁶ SI-TYEB Hchemi, «Les transformations de l'agriculture algérienne dans la perspective d'adhésion à l'OMC», Thèse de doctorat, ER/UMMTO, 2015, P.151.

¹⁷ Ibid.

Cette réforme devait être testée sur un échantillon de DAS (Domaine agricole Socialiste)¹⁸.

Les résultats des réformes de 1987

1. LA réduction de la taille des exploitations

L'un des objectifs visé par cette loi était de rendre ces vastes domaines, dont la taille était considérée comme un obstacle majeur en termes de gestion et de contrôle, économiquement plus rentable et humainement mieux maîtrisable

L'absence d'application des normes crédible et de critère fiables dans la détermination des tailles des domaines agricoles socialistes, rendaient plus que nécessaire que l'intervention afin de diminuer leurs tailles.

2. La réduction du collectif des travailleurs

La gestion, la conduite des activités nécessitaient l'emploi d'un nombre important des travailleurs. Selon les statistiques officielles, le nombre des travailleurs par collectifs atteignait une moyenne de 40 producteurs. Cette loi visé la réduction du collectifs des travailleur.

3. Droit des producteurs collectif et la gestion de l'exploitation

Cette réforme visait le bon fonctionnement des exploitations par l'attribution aux producteurs de droits et de pouvoirs qui leur permettrons la jouissance illimitée des terres attribuées ainsi que la restructuration des domaines agricoles par des différentes mesures aux bénéfices des agriculteurs :

- l'appropriation des investissements ;
- la liberté d'orienter les productions selon les mécanismes du marché ;
- la liberté dans la programmation des approvisionnements et de la commercialisation des produits¹⁹.

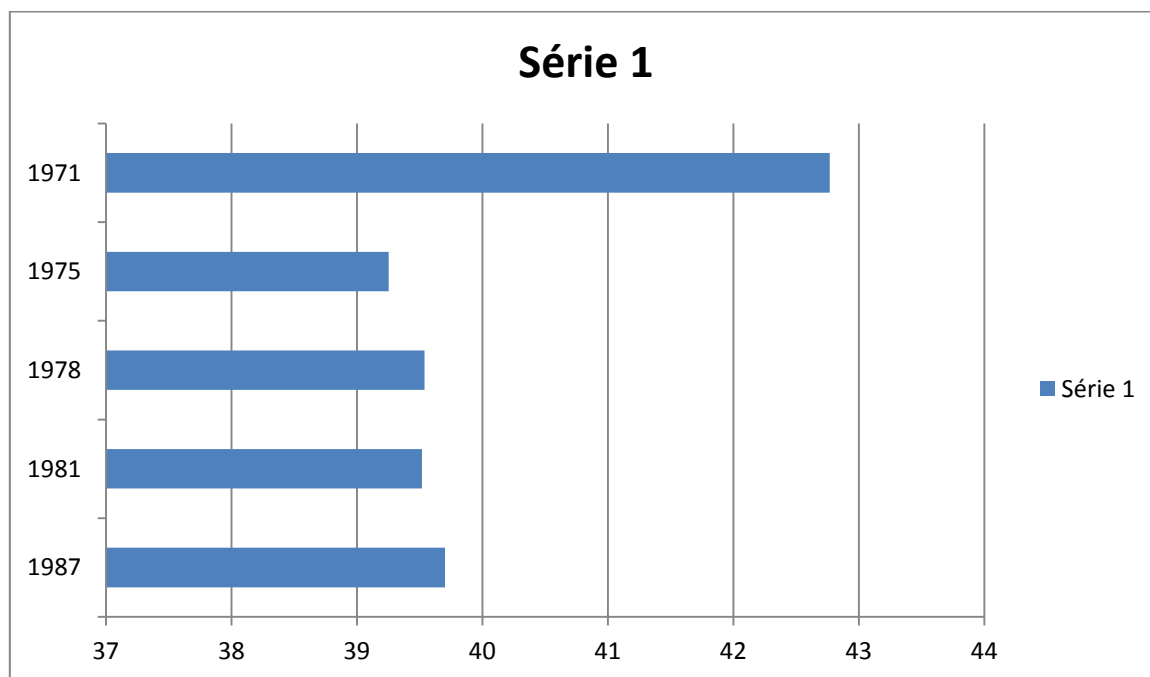
Stagnation des superficies agricoles utiles

Malgré les efforts étendus depuis l'indépendance telle que : les décrets régissant l'autogestion des terres agricole passant par la révolution agraire et les reformes des année 1980 il ressort des statistique disponible et des constats observés une stagnation des superficies agricole cultivées.

¹⁸ Idem.

¹⁹ CHABANE MOHAMED, op, cite, p.158-159.

Graphique n°1 : L'évolution des superficies utilisées dans l'agriculture sans faire une distinction entre le secteur public et le secteur privé



Source : ONS (1988). Série statistique agricoles n°28, p.49

L'analyse de ce graphique, montre une baisse réelle de la superficie des terres utilisées entre la période 1971-1972 et celle de 1986-1987, passant de 42 766 980 ha à 39 701 240 ha soit une diminution de 3,065 million d'hectares. On enregistre également une stagnation de superficies utilisé depuis 1975. Cette situation est la conséquence directe du phénomène de l'exode qu'a connu le pays après l'indépendance. Elle découlait essentiellement de deux facteurs majeurs, d'abord d'extension des villes qui ont connu un essor remarquable depuis les dernière années qui ont suivi l'indépendance en suite la perte de milliers hectares due à la dégradation de l'environnement qui suivi la vague de l'exode rural qu'a connu la compagne Algérienne²⁰.

²⁰ CHABANE MOHAMED, op, cite, p.160.

Section II. Evolution de l'investissement agricole

Après la période d'hésitation qui dura de 1962 à 1966, L'Etat algérien a beaucoup hésité en matière d'investissement après l'indépendance. La politique des investissements dans l'agriculture est devenue plus claire au début du plan triennal (1967-1969). ces investissements étaient une des parties les plus importantes dans les différents plans, le plan triennal 1967-1969, le premier plan quadriennal de 1974-1977. dans le cadre de cette politique furent décidés des investissements de grand envergure qui devaient constituer la pierre angulaire de développement planifié.

I. L'évolution de l'investissement durant la période 1967-1977

L'investissement agricole durant cette période s'est caractérisé par ce qui suit :

- Il a été massif et c'est accru dans des proportions considérables, nécessitant un effort important ;
- Il a été la source de déséquilibre et de dérèglements importants en perdant de plus en plus de sa cohérence ;
- Le taux de réalisation est faible, les réalisations ayant été en deçà des prévisions²¹.

1. Les prévisions d'investissement

Durant cette période, le montant des prévisions d'investissement a été de près de 147 milliards de dinars Algérien réparti sur les trois plans comme suit :

- Le plan triennal : 9 milliards de DA.
- Le premier plan quadriennal : 28 milliards de DA soit une augmentation de 211% par rapport au triennal.
- Le deuxième plan quadriennal : 110 milliards de DA soit une augmentation de 293% par rapport au premier plan quadriennal.

Pendant cette période l'effort de l'épargne nationale est très élevé , il passe de moins de 20% en 1965 à 47% à la fin du premier plan quadriennal en 1973 pour atteindre 46% à la fin du deuxième plan quadriennal en 1977.

Une forte croissance de l'investissement marque des pressions fortes sur les ressources financières intérieures et extérieures du pays et un déséquilibre entre les différents secteurs en particulier l'industrie ayant accès au marché financier²².

²¹ NADIR Mohamed Tayeb, « l'agriculture dans la planification en Algérie de 1967 à 1977 », Alger, 1982, P.106.

²² Ibid.

Tableau n°1 : Structure des investissements prévus (Unité : milliard de DA)

Structure D'investissement	Plan triennal 1967-1969		1 ^{er} plan quadriennal 1970-1973		2 ^{eme} plan quadriennal 1974-1977	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
-Agriculture	1,62	17,41	4,94	17,80	16,72	19,11
-Hydraulique						
Pêche						
Dont l'agriculture	1,26	13,54	2,92	10,52	12	10,88
-Industrie	5,40	58,08	12,40	44,60	48,00	43,57
+Hydrocarbure						
Dont hydrocarbure	2,27	24,40	4,57	17,01	19,50	17,69
Infrastructure économique et sociale	1,58	16,98	8,54	30,85	32,27	29,10
Les autres secteurs	0,70	7,53	1,87	6,75	13,23	12
Total	9,30	100	27,25	100	110,22	100

Source : MPAT : bilan économique et social de la décennie 1967-1977 mai 1980.

L'analyse de ce tableau montre une forte croissance des investissements : augmentation des montants de 9.30 milliards de DA (1967-1969) à 27.25 milliards de DA (1970-1973) pour atteindre 110.22 milliards de DA (1974-1977).

Un déséquilibre entre les secteurs en faveur de l'industrie à cause de réévaluation des coûts des projets et aussi des inscriptions de projets nouveaux en cours d'exécution du plan

Tableau n°2 : Structure des investissements accordés aux principaux secteurs du trois plans

Années Structure D'investissement	Plan triennal 1967-1969	1er plan quadriennal 1970-1973	2eme plan quadriennal 1974-1977
	Montant accordé	Montant accordé	Montant accordé
-Agriculture -Hydraulique Pêche Dont l'agriculture	1.87 1.35	9,49 5.63	31.60 16.75
-Industrie +Hydrocarbure Dont hydrocarbure	14 4.65	36.50 16	166.71 63.55
Infrastructure économique et sociale	3.34	17.29	32.69
Les autres secteurs	0.37	5.28	32.69
Total	19.58	68.56	314.30

Source : MPAT : bilan économique et social de la décennie 1967-1977 mai 1980.

On remarque l'augmentation des crédits accordés de 19,58 milliards de DA (1967-1969) à 68,56 milliards de DA (1970 à 1973) pour atteindre 314.30 milliard de DA (1974-1977).

Les crédits accordés ont toujours été supérieurs à ceux qui étaient prévus dans le tableau précédent.

On constate une déformation dans la distribution des investissements accordés réellement, profité au secteur industriel.

Le secteur industriel a été le seul secteur dans tous les plans qui a bénéficié de plus de crédit.

Le déséquilibre intersectoriel aggravant l'écart initial entre les secteurs non industriels et l'industrie, cette dernière se voyant accorder, avec plus de facilité, réévaluation et inscriptions.

Tableau n°3: La part en % d'investissement dans chaque secteur par rapport à l'investissement global

Années Structure D'investissement	Plan triennal 1967-1969		1er plan quadriennal 1970-1973		2eme plan quadriennal 1974-1977	
	Prévus	Accordés	Prévus	Accordés	Prévus	Accordés
-Agriculture -Hydraulique Pêche	18	10	18	14	15	10
Dont l'agriculture	14	07	10	8	11	5
-Industrie +Hydrocarbure	60	71	44	53	44	53
Dont hydrocarbure	25	24	16	23	18	20
Infrastructure économique et sociale	17	17	31	25	29	27
Les autres secteurs	5	2	7	8	12	10
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Calculs faits d'après données de M.P.T.A.

On remarque d'après ce tableau en remarque que :

- La part d'investissement accordés à l'agriculture très faible au départ 7% (1967-1969) et passer de 8% durant la décennie (1970-1973) à 5% en (1974-1977).
- l'industrie a eu la plus grande part des ressources financières.
- l'industrie à toujours obtenu plus de crédits d'investissement que ce que lui était prévu contraire de tous les autres secteurs qui ont reçu moins que prévus, en particulier l'agriculture, dont la part est tombée extrêmement bas, 5% contre 53% pour l'industrie.

2. Les écarts entre prévision et réalisation des investissements

Si les crédits d'investissement accordés ont toujours été supérieurs a ce qui avait été prévus par les différents plans, cela ne signifie pas que les réalisations de ces investissements ont dépassé les prévisions. Au contraire la consommation de crédits, a été d'une manière

générale plus forte que prévu, à cause de l'augmentation des coûts de réalisation des programmes prévus, sans les objectifs aient même été atteints.

Tableau n°4 : Montant des investissements prévus, réellement accordés et réalisés durant les trois plans pour l'ensemble de l'économie

Investissement	Triennal	1 ^{er} quadriennal	2 ^{em} quadriennal	Total 67-77
Prévus	9	28	110	147
Accordés	19	69	314	402
Réalisés	9	36	121	166

(Source MPAT). L'agriculture est prise sans hydraulique ni pêche mais comprend les forêts.

Tableau n°5 : Taux en % de réalisation des investissements

	Triennal	1 ^{er} quadriennal	2 ^{em} quadriennal	Total 67-77
Total économie	47	53	38	41
Agriculture	100	52	35	43
Industrie	35	57	44	46

Source : (D'après les chiffres du MPAT) et ministère de l'agri-et de l'indus.

On remarque, que le taux de réalisation des investissements a été faible dans tous les secteurs, sauf l'agriculture pendant le plan triennal.

Les faibles taux de réalisation s'expliquent par divers raisons :

- Le manque de suivi des réalisations, ainsi que les entraves des procédures bureaucratiques et contraintes diverses qui retardent la réalisation des chantiers ;
- L'insuffisance des capacités des entreprises nationales, publique et privées de réalisation et les difficultés d'approvisionnement en moyens de production et en matériaux nécessaire²³.

3. Les déséquilibres d'investissement

La politique de développement durant la décennie a été axée sur l'effort d'investissement.

- **Déséquilibre entre le taux d'épargne et le taux de consommation**

Le taux d'épargne élevé qui a été atteint et maintenu, a créé des tensions sur le marché des consommations celle-ci se sont traduites par toute sorte de dérèglements, dont les plus

²³ Idem.

sensibles ont été les pénuries ou ruptures d'approvisionnement pour certains produits courants et l'augmentation rapide des prix des biens de consommation

- **Déséquilibre entre l'investissement dit productif d'une part l'équipement social et l'infrastructure d'autre part**

L'investissement productifs été accordé d'une grand part au détriment du social se qui marque des conséquences grave sur les conditions de vie de population et sur l'efficacité de leur travail .les formes les plus apparentent de ces effets sont matérialisé par les bidonvilles qui se sont développés et l'occupation inégale de logement ruraux par les travailleurs des villes.

Les travailleurs agricoles et les populations rurales sont de ce point de vue particulièrement des avantages, l'habitat rural n'ayant pas connu de progrès et les infrastructures de santé étant aussi peu nombreuses dans les campagnes qu'au début des plans de la décennie.

- **Déséquilibre entre le volume de l'investissement et les capacités de réalisation**

Un déséquilibre de la planification centrale, l'insuffisance des capacités d'analyse, d'évaluation et de coordination et de suivi de celle –ci .les programme d'investissement sont passés de 19 ,58 milliards de DA en (1967-1969) à 314.30 milliards de DA durant la période (1974-1977)donc un déséquilibre dans la distribution des investissements accordés qui sont supérieurs par rapport à celle prévus.

L'ampleur d'un programme est la conséquence direct du déséquilibre qui existe d'une part entre le volume des investissement et le nombre de projet ainsi que les capacité d'études, de préparation et de réalisation des projets dont le développement n'a pas été encouragé dans les différents plans .

- **Déséquilibre entre le volume d'investissement et les capacités de réalisation**

Un déséquilibre intersectorielle dans l'allocation telle que prévus des ressource financière au début de chaque plan, les importante ressources mobilisé ont été affecté en priorité des investissements dite productifs. Ces dénier en reçus la plus grosse par des ressources financières des pays au détriment de domaine de social et l'infrastructure.

L'industrie ayant plus facilement accès au marché ces trouvé plus favorisé, cette situation financière du, a l'augmentation tops rapide de l'investissement, a été remarquée par la faible contribution des entreprises public a l'effort de financement, et l'importance de subvention²⁴.

II. L'évolution de l'investissement durant la période 1977 - 1984

En 1977 les autorités Algérienne en décidé de marquer une pause dans la planification celle-ci a durée deux année, mais l'investissement n'a pas pour autant marqué d'arrêt. L'objectif officiel de cette mesure est de dresser le bilan de réalisation des trois plans précédents et de réfléchir à la décennie 1980 -1990.pour ces deux années (1978-1979), les investissements ont été respectivement de 56 et 65 milliards de dinars.

Depuis 1980, l'effort d'investissement continue son cours puisque son enveloppe a atteint 400 milliards de dinars courants pour le plan quadriennal. En revanche, l'ordre des priorités intersectorielles a changé. La part revenant à l'industrie a évolué comme suit :

- 58% durant le plan triennal ;
- 44,7% et 43,4%durant le premier et second plans quadriennaux ;
- 32% et 30% durant les deux plans quadriennaux.

Tableau n°6 : La part des investissements agricole prévus dans les investissements totaux

	1978	1979	1980-1984
Economie national	55.7	65.1	400
Agriculture	2.9	3.5	20
Part de l'agriculture en%	5.2	5.4	5

Source : Revue statistique op.cit.page 58.S.BEDRANI in « Le secteur agricole et ses perspective à l'horizon 199 » IAM de montpellier 1980.page 29.

Le tableau suivant montre :

- la diminution des investissements agricole a suivi celle de la part de l'agriculture dans le PIB depuis 1980, la régression de la contribution de ces secteurs a la PIB est moins importantes que celle des investissements ;
- les montant des crédits allouer a l'agriculture évoluent durant le plan 1980-1984 ;
- la part de l'agriculture passe de 5.2 en 1978 à 5.4 en 1979 pour atteindre 5%entre 1980-1984 ;

²⁴ NADIR Mohamed Tayeb, op, cité, p.119-122.

- un effort particulier a été fourni entre 1980-1984. le montant de 20 milliard de DA affecté à l'agriculture est destiné essentiellement à son redressement.²⁵

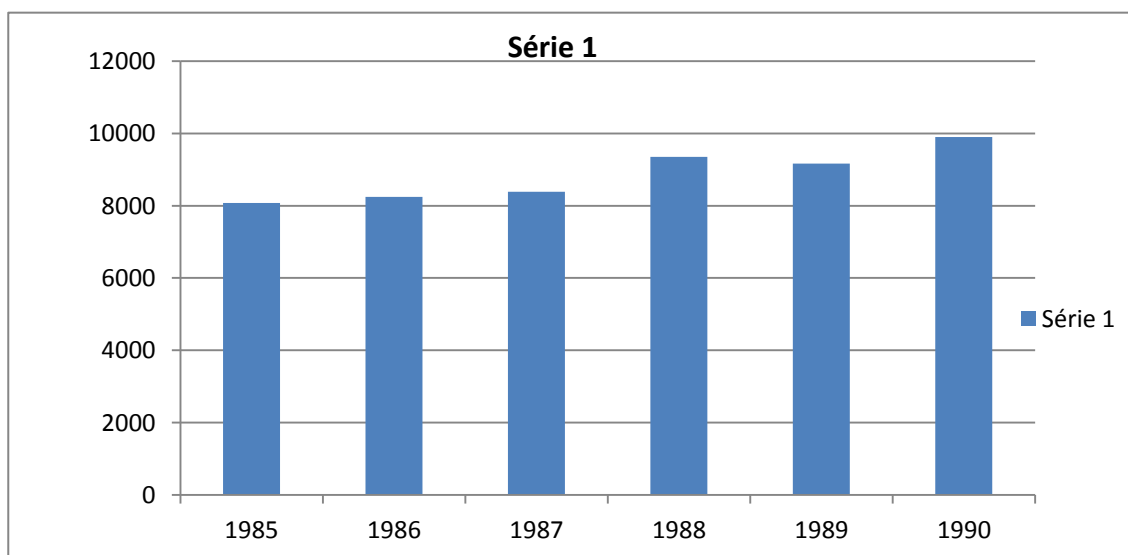
III. L'évolution de l'investissement durant la période 1985 - 1990

Une stagnation des investissements publics, les dépenses publiques en matières d'investissement ont chuté par rapport aux périodes précédentes due à la diminution des prix hydrocarbure.

Le budget du secteur agricole a subi une chute dans le montant alloué. Cette stagnation reflète la diminution des parts d'investissement dans l'agriculture par rapport au niveau d'investissement global qui est passé de 13.46% en 1988 à 10,48% en 1989 pour atteindre 9.26% EN 1990.

Durant cette période, on enregistre plus d'investissement productifs dans le but d'éviter les réclamations sociales de la population voir le graphique suivant qui signifie l'évolution des investissements en agriculture et hydraulique entre 1985 et 1990 en millions de DA.

Graphique n°2 : Evolution des investissements en agriculture et hydraulique entre 1987 et 1990 en millions de DA



source : ONS(1991). Résultat de l'enquête sur la main d'œuvre de 1989. Série statistique n°26, sauf pour (1990), chiffre de Brahimi, A(1991). Stratégie de développement pour l'Algérie : défis et enjeux...op.cit...p.330.

²⁵ TOULAIT HOCINE, « l'agriculture Algérienne à causes de l'échec », OPU 1, Alger, p. 296-303.

VI. L'évolution de l'investissement durant 1986-1998

L'investissement agricole atteignait son plus bas niveau depuis l'indépendance (milliards de DA en 1993).

Durant la période entre 1986 et 1996 la moyenne de l'investissement a remarquablement baissé été de l'ordre de 9 milliards de DA .Nous pouvons distinguer cette baisse du niveau d'investissement qui s'est redressé à la fin du rééchelonnement voir le tableau suivant.

Tableau n°7 : structure des investissements agricole en 1986 et 1998 en milliards de dinars

Moyennes	1986-1990	1991-1994	1995-1998
Agriculture et hydraulique	9,09	7,6	10

Source : Bessaoud, O. (2003) –l'agriculture algérienne des révolutions agraires aux réformes libérales (1963-2002), p98.

Ce manque d'investissement a été comblé par les efforts dans le profit de secteur agricole à travers les politiques de soutien et d'aide.

V. L'investissement agricole durant la période 2000

Depuis le début des années 2000, des efforts considérables ont été déployés par l'Etat pour soutenir l'activité agricole et améliorer la production. Les plus importants de ces projets d'investissement concernent les programme d'agriculture et de l'hydraulique pour satisfaire les besoins en eau potable.

Les parts d'investissement en agriculture et hydraulique sont importants dans la totalité des dépenses consacrés à l'investissement, notamment durant l'année 2002, où près du quart des investissements totaux étaient dédiés au secteur agricole.

Mais depuis 2005, les montants des investissements agricoles en valeurs absolues ont considérablement baissé, conséquence de la forte augmentation du total des investissements dans d'autres secteurs²⁶.

²⁶ CHABANE MOHAMED, op, cite, p.160.

Conclusion

Les colons ont su tirer un maximum de profits à leur avantage exclusif et des lois foncières coloniales parfois prises à leurs initiatives , et des lois et coutumes en application chez les populations et , enfin , en cas de besoin , ils n'ont pas hésité à utiliser l'autorité et la force mise à leur disposition pour s'approprier de l'essentiel du domaine foncier disponible en Algérie .

Comme les autres secteurs d'activité économique l'agriculture Algérienne a eu sa part d'investissement. En revanche, elle souffre plus que les autres secteurs des contractions de la politique d'investissement. Si l'on juge par l'évolution des investissements, on remarque qu'une masse de plus en plus grande de capitaux est attirée par le secteur industrielle et notamment les hydrocarbures, au détriment secteur rural.

Introduction

Pour longtemps, le financement des projets en Algérie, dépend des recettes des hydrocarbures. Ce pays disposant d'un potentiel important en termes de terres agricoles et de superficie, n'a pu réussir à amener convenablement un processus de production qui permet la structuration particulièrement des terres agricoles et du foncier en général, ni l'augmentation de la rentabilité, malgré la mise à disposition des agricultures des programmes qui leurs facilitent leurs tâches soient en ce qui concerne l'accès aux moyens de production ou l'accès aux moyens de financement. Impérativement, l'importation est la solution pour couvrir la carence. Il faut souligner que l'agriculture contribue en moyenne entre 7 et 9% du Produit intérieur brut PIB ces dernières années et occupe environ 15% de la population active du pays actuellement. En 2006, selon le ministère de l'agriculture 350000 exploitations agricoles ont bénéficié de fonds dans le cadre du PNDA et un million de postes de travail créés. Par la suite d'autres programmes ont vu le jour à l'instar de la politique du renouveau rural.

Section I : Le financement bancaire par la BADR

L'agriculture est vitale pour le pays pour plusieurs raisons : les denrées alimentaires, l'emploi de la population etc. Elle occupe une place importante dans le commerce, elle doit être concurrentielle, cela ne peut être possible qu'avec la coopération des banques, la mise en place des programmes de relance économique et des subventions de l'Etat.

Dans cette section nous nous intéressons sur l'étude des crédits agricole essentiellement les crédits accordés par la BADR.

I. Présentation de la BADR

La BADR est l'une des principales institutions financières en Algérie qui joue un rôle important dans l'exécution des plans et programmes prévus à la réalisation des objectifs assignés au secteur agricole.

1. Historique de la BADR

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural est une institution financière Algérienne ayant le statut d'une banque commerciale ; issue de la restructuration de la BNA.

Elle a été créé par le décret N° 82-106 le 13mars 1982 ; pour encourager l'agriculture et le monde rural ; et elle été opérationnelle en novembre 1982 avec un capital 22. 000 .000. 000DA. Elle a pour but le financement du secteur agricole.

La production agricole été en diminution continuelle ; et les crédits bancaires en provenance du trésor n'étaient jamais remboursés, pour faire face à cette situation et fournir un meilleur encadrement a l'octroi des crédits aux exploitations agricole ; et par le même fournir un soutien technique adapté au secteur agricole, il y a eu la création de la BADR.

Au début la BADR était constituée de 140 agences héritées de la BNA ; aujourd'hui son capital social est estimé à 33. 000. 000. 000 DA est constitué de 300 agences.

La BADR est le principal partenaire financier du monde agricole, elle a élargie son champ d'activité à tous les secteurs¹.

¹ <https://www.cawjjel.org/financement-agricole/87-presentation-de-la-banque-badr>, Consulté le 11-07-2017

2. les structures d'organisation de la BADR

L'organisation structurelle de la BADR est composée de deux structures qui lui permettent d'assurer un très large réseau d'intervention sur le territoire national et qui sont la structure centralisée et décentralisée.

2.1. La structure centralisée

Au sommet de la banque agricole de développement rural on trouve : un président directeur général (PDG) qui dirige quatre directions qui sont :

- Direction générale adjointe : ressources ; crédits ; et recouvrement.
- Direction générale adjointe : informatique ; comptabilité ; et trésorerie.
- Direction générale adjointe : administration et moyens.
- Division : international.

2.2. La structure décentralisée

Cette structure permet à la BADR de s'organiser sous forme d'agence ; de bureaux permanant ou de bureaux périodique. Ces trois fondements sont dirigés par des succursales.

La succursale : est une entité administrative décentralisé qui est emplanté souvent dans le chef-lieu de la wilaya et qui a pour mission d'assister ; coordonner et suivre l'ensemble des agences ; bureaux permanant et les bureaux périodiques qui lui sont rattachés ; et les responsables de l'exécution des missions qui lui sont attribués par la direction générale qui sont essentiellement :

- Veiller au respect de la réglementation et les instructions organique ;
- Contrôler les crédits accordés par les agences ;
- Etudier et soumettre ses conclusions à la hiérarchie pour les crédits dont le montant est supérieur à ses pouvoir ;
- Assister les agences sur le plan juridique et veiller au recouvrement des créances contentieuses.

L'agence : l'agence présente la cellule polyvalente de base d'exploitation de la banque.²

3. L'objectif et mission de la BADR

3.1. L'objectif de la BADR

Conformément aux lois et règlement en vigueur de toutes les opérations bancaires ; et par l'octroi de crédit sous toutes les formes ; la BADR a pour objet de :

² Document fournit par la BADR de Tizi-Ouzou, 2017.

- Contribuer au développement du monde d'agriculture à la promotion des activités agricoles ; artisanales ; agro-alimentaire et à la promotion économique du monde rural.
- L'augmentation des ressources aux meilleurs coûts et rentabilisation de celles-ci par des crédits productifs et diversifiés dans le respect des règles.
- La gestion rigoureuse de la trésorerie de la banque tant en dinars qu'en devises.
- L'assurance d'un développement harmonieux de la banque dans les domaines d'activités la concernant.
- L'extension et le redéploiement de son réseau.
- La satisfaction de ses clients en leur offrant des produits et services susceptibles de répondre à leurs besoins.
- L'adaptation d'une gestion dynamique en matière de recouvrement.
- Le développement commercial par l'introduction de nouvelles techniques managériales telles que le marketing, et l'insertion d'une nouvelle gamme de produits.

3.2. Les missions de la BADR

Les principales missions de la BADR sont :

- La disponibilité de la documentation inhérente à son domaine d'activité ;
- Le traitement des demandes de financement et de réaménagement ;
- Le traitement de toutes les opérations de crédit, de change et de trésorerie ;
- L'ouverture de comptes à toute personne faisant la demande ;
- La réception des dépôts à vue et à terme ;
- La participation à la collecte de l'épargne ;
- La contribution au développement du secteur agricole ;
- L'assurance de la promotion des activités agricoles, agro-alimentaires, agro-industrielles et artisanales ;
- Le contrôle avec les autorités de tutelle de la conformité des mouvements financiers des entreprises domiciliées³.

³ Ibid.

II. Les crédits accordés par la BADR

I. les crédits d'investissement

Un crédit d'investissement est contracté pour financer des fonds de roulement ou des investissements matériels, immatériels ou financiers. Il s'agit d'un crédit à moyen ou long terme qui a une durée fixe, déterminée. Le crédit est amorti selon un plan de remboursement préalablement convenu.⁴ On peut distinguer: les crédits classiques, les crédits spécifiques et les crédits bail.

1. les crédits classiques

Les crédits d'investissement classiques sont destinés à financer l'actif immobilisé du bilan. Ils peuvent être accordés à moyens et à long terme.

1.1. Le crédit à moyen terme

Les crédits à moyen terme sont des crédits dont la durée se situe entre deux et sept ans (2 à 7 ans) dont une période de différé de deux ans au maximum. Ces concours sont destinés à financer les investissements légers telles que les véhicules et les machines, la plupart des biens d'équipements et moyens de production de l'entreprise amortissable sur une durée de 5 à 10 ans. La durée du financement ne doit en aucune manière être plus longue que celle d'amortissement du bien financé.

Le financement par crédit à moyen terme ne doit pas couvrir la totalité de l'investissement. Le banquier finance au maximum 70% du montant ; toute taxe comprises de l'investissement. Le crédit à moyen terme peut être perçu sous trois formes selon la possibilité de refinancement.

1.1. A. Le CMT réescomptable

Cette forme de crédit à moyen terme est importante en raison de la souplesse qu'elle offre à leur trésorerie engager lors de la réalisation du crédit par le réescompte d'un billet à ordre suscrit par l'investisseur.

1.1. B. Le CMT non mobilisable

Le banquier dans ce type de CMT, ne s'adressera pas à la banque d'Algérie pour se refinancer mais cherche plutôt à mobiliser son crédit sur le marché financier.

⁴ https://www.financementdesentreprises.be/.../fiche_de_produit_credit_dinvestissement-fr_v2, Consulté le 11-07-2017

L'opération de mobilisation consiste pour le banquier à recouvrer, auprès d'un organisme mobilisateur, la disponibilité des sommes qui la prête à son débiteur sur la base du papier constatant sa créance sur le dernier.

Le CMT mobilisable n'existe pas encore en Algérie car le marché financier n'étant pas apte pour ce genre d'opération

1.1. C. Le CMT mobilisable

C'est un crédit nourri par la banque sur sa propre trésorerie ; il ne peut faire l'objet d'un financement. Il en résulte que son taux d'intérêt débiteur appliqué est plus élevé que celui d'un CMT refinancé, car il applique un gène de trésorerie pour la banque les billets à ordre souscrits en représentation d'un tel crédit sont des reconnaissances des dettes seulement et non d'instrument de refinancement.

1.2. Les crédits à long terme

Ce sont des crédits dont la durée excède de sept (07) à vingt (20) ans, dont une période de diffère de deux (02) à cinq(05) ans .Ces CLT sont destinés à financer l'équipement et les immobilisations lourdes, en particulier les constructions de l'entreprise ; équipement lourde

La durée de financement ne doit jamais être supérieure à la durée de vie des immobilisations financées et le montant du crédit ne doit pas couvrir la totalité de l'investissement.

Le banquier doit veiller à ce que la part d'autofinancement soit la plus élevée possible afin de minimiser les risques.

2. Les crédits spéciaux

Ces crédits sont inscrits dans le cadre d'un programme de développement tracé par les autorités gouvernementales.

Parmi les crédits que développent la banque de l'agriculture et du développement rurale, on trouve les crédits de financement de l'emploi des jeunes, soutenus par le fonds national de soutien à l'emploi des jeunes.

Les crédits de financement des activités agricoles soutenus par les concours publics du fond national de régulation et de développement agricole et les crédits aux chômeurs promoteur dispositif CNAC et ANJEM.

2.1. Le crédit à l'emploi de jeunes

Sont des crédits d'investissement à long terme qui entre dans le cadre du dispositif du soutien à l'emploi des jeunes adopté et réglementer par :

- le décret présidentiel N°96-234 du 2 juillet 1996 ;
- le décret exécutif N° 96-295, 96-297 du 08 septembre 1996 ;
- le décret exécutif N°88 -2000 du 09 juin 1988 modifier et complété par le décret exécutif N° 03-298 du 06 septembre 2003.

Ils ont été institués par les pouvoirs publics ; en collaboration avec la communauté bancaire dans le but de faciliter la réinsertion des jeunes chômeurs (âgés entre 19 et 35 ans) dans la vie économiques et sociale ; on leurs permettant d'investir dans le domaine de la micro entreprise et de favoriser ainsi la création et l'extension d'activité de production (à titre individuel ou collectif) de biens et de services. Ces crédits font bénéficier aux jeunes entrepreneurs inscrits à l'ANSEJ ; d'une structure de financement préférentiel sensé leur donner les conditions financières les plus favorables pour la réussite du projet.

La durée de remboursement est cinq (05) ans avec un diffère de paiement de trois ans .ainsi la structure de financement est dite triangulaire ; la plupart du temps est comme suit :

- La banque jusqu'à 70% maximum du cout du projet et a taux d'intérêt bonifier.
- Apport personnel pour le montant restant a compéter du cout total du projet (1 à 2 %).

La bonification des taux d'intérêts sur les crédits consentis aux jeunes promoteurs est fixé selon le secteur d'activité : Agriculture hydraulique et pêche ou autres secteurs et aussi selon les zones dites zone normale au bien zones spécifique.

2.2. Le financement des activités soutenues par le FNRDA

Ce dispositif de financement s'inscrit dans le cadre du plan national de développement agricole dont la réalisation est soutenue par un financement du fonds national de régulation de développement agricole.

2.3. Les crédits aux chômeurs promoteurs dans le cadre des dispositifs CNAC et ANJEM

A. Les crédits Caisse National d'Assurance chômage (CNAC)

Cette forme de crédit est destinée à financer les projets présenter par les chômeurs allocataire de la CNAC, âgé entre 35 ans et 50ans, leurs durées peut aller jusqu'à 5ans avec un déferé de paiement de trois(03) ans.

B. Les crédits Agence National du Micro-crédit (ANJEM)

Cette forme de crédit est destinée à financer les projets présentés par les chômeurs et des employés qui disposent d'un revenu faible ayant un âge de 19 ans et plus et le montant de ce crédit est plafonné à 1 million de dinars.⁵

Tableau n°8 : Les crédits spéciaux et leurs caractéristiques

caractéristiques	ANSEJ	CNAC	ANGEM
Age	18-20ans	30-50 ans	Plus de 19 ans
Montant maximum	10 million de DA	10 million de DA	1 million de DA
Participation de la banque	70%	70%	70%
Prêt non rémunéré	>a 5 million 28% <a 5 million 29%	>a 5 million 28% <a 5 million 29%	29%
taux d'intérêt pour la banque	0%	0%	0%
Mode acquisition	HT 01/01 /N TTC	HT TTC	HT TTC
Apport personnel	>a 5 million 2% <a 5 million 1%	>a 5 million 2% <a 5 million 1%	1%
Durée de crédit	3ans différé ,5ans de remboursement	3ans différé ,5ans de remboursement	3ans différé ,5ans de remboursement
Qualification	Diplôme Expérience Certificat de travail Carte d'artisan Registre de commerce	Diplôme Expérience Certificat de travail Carte d'artisan Registre de commerce	Diplôme Expérience Certificat de travail Carte d'artisan Registre de commerce
Les garanties à acquérir	Nantissement des équipements Gages de matériels roulent PDAME	Nantissement des équipements Gages de matériels roulent PDAME	Nantissement des équipements Gages de matériels roulent PDAME

Source : BADR de Tizi-Ouzou.

⁵ Ibid.

3. Le crédit-bail

En Anglo-américain « leasing », en latin « Crédit-Bail » en arabe « Idjar ou Iqtina », ces termes représentent tous un mode de financement qui va permettre à l'entreprise d'éviter la mise en œuvre des capitaux, préalablement, pour l'utilisation ou l'acquisition de bien, meuble ou immeuble, dont elle a besoin

Le crédit-bail est une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une banque ou une société financière acquièrent un bien meuble ou immeuble pour une entreprise. Ce dernier ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle généralement faible en fin de contrat. Le crédit-bail est également subdivisé en deux catégories:

Crédit-bail mobilier : une opération de location d'un bien d'équipement, de matériel d'outillage acheté. Ces opérations sont effectuées par des sociétés spécialisées qui achètent des équipements pour les louer à des entreprises, ces dernières ont la possibilité d'acquérir tout ou une partie des biens

Crédit-bail immobilier: une opération de location d'un bien immobilier à usage professionnel acheté ou construit par une société du crédit-bail immobilier qui est en demeure propriétaire.

Cette opération permet au locataire de devenir propriétaire en fin de ce contrat de tout en partie du bien loué.

La convention internationale sur le leasing, signée à OTTAWA le 25.05.1988, décrit dans son article premier le leasing comme étant :

« L'opération dans laquelle une partie (le crédit bailleur) conclut sur l'indication d'une autre partie (le crédit preneur) un contrat dénommé le 'contrat de fourniture' avec une troisième partie le fournisseur en vertu duquel elle acquiert un bien d'équipement, du matériel ou de l'outillage dans des termes approuvées par le crédit preneur, et conclut un contrat dénommé le « contrat de Crédit-Bail », avec le crédit preneur donnant à celui-ci le droit d'utiliser le matériel moyennant le paiement de loyers ».

3.1. Le déroulement de l'opération de crédit-bail

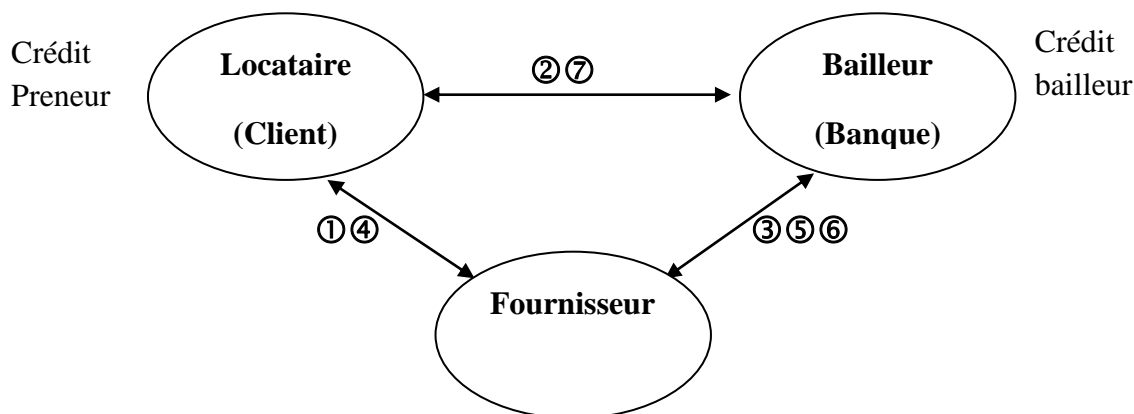
Le leasing est une opération tripartite, qui collaborent et assurent le déroulement de l'opération :

1. le Bailleur, le Crédit bailleur, ou la société de Leasing : Pouvant être une société leasing un établissement financier ou une banque, le bailleur acquit le bien pour le donner en location. Il est propriétaire juridique du bien dont il cède au locataire le droit d'usage. Le bailleur reçoit en contre partie des redevances périodiques convenues.

2. Le Locataire, le Preneur, ou le Crédit-preneur : Le locataire est l'investisseur qui reçoit le bien en location. Il détient le droit d'usage et d'utilisation pour ses besoins d'exploitation. Il est en conséquence le propriétaire économique du bien loué.

3. Le Fournisseur, le Fabricant ou le Vendeur : Qui livre au Crédit preneur un bien commandé par le crédit bailleur conformément aux conditions arrêtées entre le fournisseur et le crédit preneur.

Figure n°1 : Schéma de crédits bail



Source : BADR de Tizi-Ouzou

- 1) ➔** Le client mène la transaction, (choix du bien).
- 2) ➔** Le client conclut le contrat avec la société de leasing, (contrat du Crédit- Bail).
- 3) ➔** La société de leasing passe la commande au fournisseur,
- 4) ➔** Le fournisseur livre le bien au client qui le réceptionne (procès-verbal de réception) en vue du règlement.
- 5) ➔** Le fournisseur adresse la facture et le procès-verbal de réception en vue du règlement.
- 6) ➔** Le règlement par le bailleur au fournisseur.

7) → Le client commence à verser les loyers à la société de leasing, conformément au contrat du crédit-bail.

Pour une opération de leasing, il faudra définir principalement dans le contrat du Crédit-bail, les éléments suivants :

- La désignation juridique du bailleur et du locataire.
- La somme financée : la totalité du prix.
- La durée du contrat : elle ne doit pas être supérieure à la durée économique du bien financé (durée d'amortissement du bien).
- Le loyer : périodicité de paiement, montant et le mode de calcul (loyer périodique = Amortissement du capital + Marge de profit)
- Les modalités de sorties :
 - Rendre le matériel.
 - D'en porter acquéreur pour un prix forfaitaire fixé à l'origine du contrat (Achat forcé).
 - Renouveler le contrat de location pour un loyer nettement inférieure du précédent.
- La publicité : le but de la publicité est l'identification des parties et des biens objet du crédit preneur ne peut donc ni céder ni prêter, ni sous-louer. Ni nantir, ni modifier, ni même déplacer le bien loué.
- L'assurance du bien : le locataire doit souscrire, au profit du bailleur, une police d'assurance.
- La résiliation : les conditions de résiliation malgré le caractère irrévocable du contrat
Crédit-bail
 - Décès du locataire.
 - Défaut de paiement des loyers.
 - Détérioration du bien loué.

Les multiples avantages qu'offre la technique du Crédit-bail le rendent très attrayant, notamment pour les petites et moyennes entreprises qui ne disposent pas, souvent, de fonds propres suffisants pour les besoins de leurs équipements⁶.

⁶ Fichier fourni par BADR de Tizi-Ouzou.

Tableau n°9 : Crédit-bail et crédit classique

Crédit-bail	Crédit classique
Possibilité de financement intégral de l'investissement	Financement partiel (apport personnel d'au moins 30%) obligatoire.
Prise en charge totale de l'acquisition du bien par la société de crédit-bail	Procédure d'acquisition du bien à la charge du client.
Le crédit bailleur reste propriétaire du bien loué jusqu'à l'expiration du contrat.	Le client est seul propriétaire du bien financé même durant la période de remboursement.
Les loyers du crédit-bail sont intégralement déductibles de l'assiette fiscale.	Seuls les intérêts d'emprunts sont déductibles de l'assiette fiscale.
Premier loyer est déductible de l'imposition.	L'apport personnel non déductible.
Possibilité d'achat du bien en fin de contrat (V.R de 1%)	Après paiement de la dernière échéance l'opération est soldée.
Le paiement de la TVA à l'achat du bien est à la charge du Crédit-bail.	Le locataire doit s'acquitter de la TVA à l'achat du bien et supporter le délai de récupération
Possibilité d'inclure les frais d'entretien et d'assurance dans le loyer.	Les frais d'assurance et d'entretien sont à la charge de l'emprunteur en dehors du financement.

Source : BADR de Tizi-Ouzou.

Par ailleurs le crédit-bail offre certains avantages au crédit bailleur :

- Forte garantie (titre de propriété du bien) ;
- Suivi de l'équipement ;
- Rendement supérieur par rapport à d'autres types de crédit ;
- Avantages fiscaux.

II. Les crédits spécifiques à la BADR

1. Crédit ETTAHADI

Le crédit ETTAHADI est un crédit d'investissement bonifié, octroyé par la banque de l'agriculture et de développement Rural BADR d'une durée équivalente à la maturité du projet, dans le cadre de la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage sur les terres agricoles non exploitées relevant de la propriété privée et du domaine privé de l'Etat. Le crédit ETTAHADI est accordé pour les projets approuvés Par les structures habilitée du Ministère de l'Agriculture et du Développement rural, notamment l'Office Nationales des Terres agricole (ONTA) dans les limites suivantes:

- Un million de dinars (1. 000 .000, 00 DA) par hectare pour les nouvelles Exploitation agricole est d'élevage ne dépassant a s10 hectares;
- Cent millions de dinars (1000 000 00,00D A) pour les concessionnaires bénéficiaires d'exploitations de plus de 10 hectare est tout autre bénéficiaire du Crédit ETTAHADI
- Au-delà de ces montants les porteurs de projet sont libres de négocier les crédits Auprès de la BADR dans le cadre des crédits classique est les procédures internes en vigueur à la BADR.

1.1. Caractéristiques du crédit ETTAHADI

C'est un crédit bonifié d'une durée de 7 ans, ne dépassant pas un (01) million de dinars par hectare et destiné à la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage de moins de 10 hectares. Les concessionnaires bénéficiaires d'exploitations de plus de 10 hectares, peuvent bénéficier d'un crédit bonifié plafonné à 100 millions de dinars. Au-delà de ce montant, ils sont libres de négocier les crédits auprès de la BADR dans le cadre de la législation en vigueur.

1.2. La durée du crédit ETTAHADI

La durée du crédit ETTAHADI est modulée en fonction de la maturité de chaque projet. Elle Peut-être à moyen terme et bénéficie des avantages de la bonification de taux et elle peut être à long terme.

A. Moyen terme

- Durée : modulée en fonction des capacités du bénéficiaire et de la maturité du projet 3à 7ans maximum,
- Différé : 1 à 2 ans

- Taux d'intérêts: Conventionnel avec le MADR ou taux en vigueur

B. Long terme

- Durée : 8 à 15 ans maximum,
- Différé : 0 à 5 ans (la durée doit être modulée en fonction de la date d'entrée en production de l'exploitation) ;
- Taux d'intérêts : taux en vigueur après la période de bonification reprise ci-dessous :

- Le taux d'intérêt est bonifié à 100% (taux 0) pendant les trois premières années ; Le taux d'intérêt à la charge du bénéficiaire est de un (1%) à partir de la quatrième Année jusqu'à la cinquième année;

- Le taux d'intérêt à la charge du bénéficiaire est de trois (3%) à partir des sixièmes années jusqu'à la septième année;

- A partir de la huitième année, le bénéficiaire supporte l'intégralité du taux d'intérêt.

Tout bénéficiaire du crédit ETTAHADI qui rembourse aux échéances arrêtées ci-dessus ouvre droit à un autre crédit de même nature lorsqu'il s'agit d'une extension.

1.3. Les domaines concernés par le crédit ETTAHADI

- Création, équipement et modernisation de nouvelles exploitations agricole et ou d'élevage ;
- Renforcement des capacités de production de celles existantes et insuffisamment valorisées.
- L'intensification, la transformation, la valorisation de produits agricoles et d'élevage nécessitant des besoins de financement (crédit fédératif) à moyen terme.

✚ **Les intérêts** sont pris en charge par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural sur le FNDIA comme suit :

- Prise en charge de la totalité des intérêts par le MADR quand la durée de remboursement du crédit ne dépasse pas 3 ans;
- Le bénéficiaire du crédit aura à payer 1 % d'intérêt quand le remboursement est effectué entre 3 et 5 ans ;
- Le bénéficiaire du crédit aura à payer 3 % d'intérêt quand le remboursement est effectué entre 5 et 7 ans.
- Au-delà de cette période, le bénéficiaire aura à rembourser l'intégralité du taux d'intérêt du crédit.

Tout bénéficiaire du crédit ETTAHADI qui rembourse aux échéances arrêtées ci-dessus ouvre droit à un autre crédit de même nature.

Pour les exploitations de moins de 10 ha, le bénéficiaire du crédit ETTAHADI, ouvre droit à un accompagnement personnalisé, si nécessaire, assuré par l'EAGR, pendant la phase de valorisation des terres. La prise en charge des frais induits par cet accompagnement est assurée par le MADR sur le FDRMVTC.

L'acte de concession constitue auprès de la BADR, une hypothèque en tant que garantie pour le crédit octroyé.

Bénéficiaires éligibles :

- Les propriétaires de terres agricoles de statut privé et les concessionnaires de nouvelles exploitations agricoles et/ou d'élevages relevant du domaine privé de l'Etat ;
- Les locataires de terres de statut privé disposant d'actes notariés de location et de biens susceptibles d'être soumis à hypothèque ;
- Les bénéficiaires de la loi n 83-18 du 13 août 1983 relative à l'accession à la propriété foncière agricole (APFA), sous réserve qu'ils aient obtenu la levée de la condition résolutoire justifiant la réalisation de la mise en valeur des terres attribuées ;
- Les concessionnaires bénéficiaires des terres agricoles du domaine privé de l'Etat dans le cadre de la loi 10-03 du 15 août 2010 fixant les conditions et les modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat à titre individuel ou collectif ;
- Les concessionnaires bénéficiaires des terres agricoles au titre de la circulaire interministérielle n°108 du 23 février 2011 portant création d'exploitations agricoles et d'élevage ;
 - Les concessionnaires des périmètres de mise en valeur réalisés par la Générale des Concessions agricoles (GCA) disposant de titres de concession ;
 - Les agriculteurs et les éleveurs à titre individuel ou organisée en coopérative ou groupement d'intérêt commun agricole ;
 - Les entreprises économiques intervenant dans les activités de production agricoles, de valorisation, de transformation et d'exportations de produits agricoles et agroalimentaires ;
 - Les Fermes pilotes.

Procédures de validation du projet d'investissement

L'exploitant agricole, candidat au crédit, présente son projet au Directeur des Services Agricoles de la Wilaya (DSA) qui procède à la validation du projet sur la base des éléments suivants :

- La présentation d'un dossier comprenant les documents ci-après :
- Un acte de propriété ou un acte de concession, publié à la conservation foncière ;
- Une carte d'agriculteur ;
- Une étude élaborée par le BNEDER ou par un Bureau d'Etudes agréé par ce dernier.
- L'éligibilité des actions du projet au crédit « ETTAHADDI », telles que fixées par la convention conclue entre le MADR et le BADR ;
- La pertinence du projet pour le développement des filières agricoles et d'élevages dans la région considérée sur la base des conclusions de l'étude élaborée.

L'instruction du dossier ne doit pas excéder 10 jours à compter de la date de dépôt.

Tout dossier qui répond aux critères ci-dessus énumérés emporte le visa du DSA et est remis à l'intéressé afin de le déposer auprès de la BADR en vue du financement de son projet. Tout projet doit être motivé par le DSA et notifié aux exploitants agricoles concernés dans les 10 jours qui suivent le dépôt du dossier d'investissement.

Au regard de l'importance que revêt cette opération qui vise le développement de l'investissement agricole, je vous demande de prendre toutes les mesures nécessaires pour vulgariser les dispositions de la présente note et de veiller à assurer en relation avec la profession et l'interprofession, toute la diligence requise pour l'examen des dossiers des candidats au crédit « ETTAHADI ».

La relance de l'économie agricole suppose la mise en place de mesures de facilitation et de simplification nécessaires pour la réussite de cette opération dont l'impact ne peut être que positif⁷.

2. Crédit INVEST-VAN

Ce crédit est destiné à l'achat d'un véhicule utilitaire pour l'activité commerciale du promoteur (Ce véhicule ne doit pas dépasser 3.5 T de catégorie B). La durée du crédit va de 3 à 5 ans avec un taux d'intérêt de 5.25% qui est variable⁸.

⁷ Ministère de l'agriculture et de développement rural, financement de l'investissement des exploitations agricoles par le crédit ETTAHADI.

⁸ Ibid.

3. Les risques de crédit d'investissement

3.1. Le risque de taux

C'est le risque lié à une variation différenciée de tous les taux d'intérêt qui est résulté de la divergence entre l'évaluation des endettements ; des emplois de la banque (crédit) et les coûts de ces ressources (refinancement). Pour se prémunir contre ce type de risque tous les crédits de forme CMT ou CLT stipule le remboursement à taux variable.

3.2. Le risque de non remboursement

Le risque de non remboursement est la perte des capitaux prêtés est le risque majeur qu'encourt le banquier dans une opération de crédit et ce risque est réalisé lorsque la garantie est appelée et le débiteur s'avère défaillant.

3.3. Le risque de détournement de l'objectif du crédit

Il consiste à l'utilisation du crédit à des fins autres que celles qui ont été convenues. Exemple : le crédit est accordé pour l'achat d'un matériel de production et il est utilisé pour l'achat d'une voiture.

3.4. Le Risque de retard

Aussi appelé le risque d'illiquidité, le banquier doit faire face à ses propres échéances et par conséquent compte sur des rentrées pour équilibrer sa trésorerie⁹.

⁹ <https://www.memoireonline.com> › Economie et Finance.

Section II. Les soutiens publics

Dans le but d'encourager le secteur agricole est assuré la sécurité alimentaire du pays, l'Etat Algérien a mis en œuvre des programmes de développement tel que le plan national de développement agricole, qui est une réponse à la situation de crise de secteur agricole.

Afin de réaliser ces objectifs, d'encadrer ces différents programmes, l'Etat mis en place une batterie de mesure incitative et un ensemble d'instruments et de dispositifs qui permettent d'assurer un niveau important de soutien financier.

1. Le plan national de développement agricole (PNDA)

Le gouvernement Algérien a fait de l'agriculture une de ses priorités en lancement le plan national de développement agricole « PNDA » et en accordant diverses subventions pour sa modernisation.

En effet, la production agricole Algérienne souffre d'un manque de moyens technique ; l'irrigation insuffisante, la productivité est faible en raison de semences de mauvaise qualité.

Les problèmes sont particulièrement importants dans le secteur des produits laitiers, ainsi, que dans la production de la pomme de terre, des opportunités, sont donc a saisir dans ces secteurs.

Le PNDA est conçu de manière à permettre d'assurer le passage de la gestion planifiée à une gestion des demandes d'investissements productifs suscités par des mécanismes d'inscription transparent, contrairement aux anciens programmes menés par les institutions administratives ou par des entreprises publiques.

1.1. Les objectifs de PNDA

Le secteur agricole dans le cadre du programme du gouvernement a bénéficié d'un plan national de développement dont les fondements, les institutions et les démarches pourraient être assimilées à des réformes de secteur.

- Susciter l'investissement productif auprès des exploitations agricole et des populations rurales.
- Soutenir sa concrétisation par la facilitation d'accès au financement par les crédits liées au associés du soutien par le fonds national de régulation et de développement agricole « FNRDA » et le fonds de mise en valeur des terres par la concession « FMVTC »

- L'accès au soutien de l'Etat repose sur les fondements suivants :
 - Rentabilité économique de projet ;
 - Durabilité écologique ;
 - Acceptabilité social.

1.2. La démarche de ce programme « PNDA »

Le PNDA est lancé depuis septembre 2000 comme étant une solution au déficit alimentaire ainsi que le retard du secteur agricole, ces programmes porte des orientations destinées à l'élargissement du territoire agricole tout en assurant un climat favorable à l'investissement dont les moyens de financement.

Au 31 mars 2001, il a été enregistré l'adhésion de 84.000 exploitations investisseuses pour un montant d'investissement de 89 milliards de dinars dont 58 milliards du fonds national de régulation de développement agricole (FNRDA).

Cette démarche a été rendue possible grâce à l'application des textes réglementaires suivants :

- ✚ la loi N° 99/11 du 23 décembre 1999 portant loi de finance pour 2000 notamment son article 94 relatif à création du compte d'affectation spécial N° 302 067 « FNRDA » ;
- ✚ décret exécutif N° 2000/18 du 30 mai 2000 fixant les modalités de fonctionnement du « FNRDA » ;
- ✚ arrêté interministériel N° 553 du 10 juin 2000, modifié et complété, désignant les institutions financières spécialisées, modifié et complété ;
- ✚ décision ministérielle N° 599 du 8 juillet 2000, fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le FNRDA, ainsi que les modalités de paiement des subventions ;
- ✚ convention entre le ministère de l'agriculture et de développement rural et la CNMA.
- ✚ convention cadre du 26 février 2002 entre le ministère de l'agriculture et la BADR ;
- ✚ la création du FMVTC par la loi de finance de 1988.

Ainsi ce programme de développement de l'agriculture a d'autres avantages tels que • L'émergence d'une nouvelle catégorie d'agriculteurs et des véritables professionnels capables de relever les défis de la mondialisation. .

- Grâce au PNDA, l'agriculture est en train de reprendre la place qui est la sienne en tant que moteur du développement dans l'économie nationale.
- Amélioration de la valeur ajoutée dégagée par le secteur agricole.

- La disponibilité de ces produits hors saison, pendant la période hivernale, est relativement récente et a été rendue possible et à des prix raisonnables à la portée des couches vulnérables grâce aux PNDA.
- La réduction de la pauvreté en milieu rural, et la réduction des disparités existantes entre les zones rurales.
- Une augmentation de la production des produits de large consommation.
- Le PNDA a encouragé les bénéficiaires à faire d'autres investissements (investissements induits) réalisation des hangars, achats du matériel agricole, réhabilitations de leurs maisons....¹⁰.

2. Le plan national de développement agricole et rural

Ce programme a été lancé en 2002, qui est un prolongement logique de plan national de développement agricole. Les missions du ministère de l'agriculture dans ce cadre ont été élargies pour contenir le volet de développement rural.

Le PNDAR visait également, dans le but de promouvoir une utilisation rationnelle des ressources naturelles humaines et financière, l'amélioration des conditions de vie d'emplois et de revenus des populations rurales et le rétablissement des équilibres environnementaux tout en consolidant la sécurité alimentaire du pays.

2.1. La démarche de PNDAR

Cette démarche s'articule autour de quatre axes stratégiques :

1. Protection de l'exploitant agricole comme acteur principale du développement et d'exploitation en tant qu'unité centrale du dispositif ;
2. l'utilisation rationnelle et efficace des ressources naturelle humaine et financier ;
3. la décentralisation de la gestion du développement agricole ;
4. la libéralisation de l'initiative et la recherche de l'efficacité.

2.2. Les programmes du plan national de développement agricole et rural

Le PNDAR s'articulait essentiellement autour d'un ensemble d'action appelée « les programmes de plan national de développement agricole et rural », qui sont :

1. le programme de développement des différentes filières de la production agricole qui vise l'augmentation des productions agricole et des élevages englobant aussi bien les

¹⁰ Dossier fournis par la DSA de Tizi-Ouzou.

produits de large consommation que les produits a avantage comparatif destinés à l'exportation.

2. le programme national de développement de déforestation et d'emplois rural qui visait la restauration des zones forestières ;
3. le programme de mise en valeur des terres par la concession qui vise une participation active des populations locales :
4. le programme de mise en cohérence et projet de dynamisation de l'agriculture saharienne ;
5. le programme d'adaptation des systèmes locaux de production aux conditions exceptionnelles qui concerne la gestion active des conditions climatiques telle que la sécheresse, dans le cadre d'une démarche spécifique ;
6. le programme des zones de parcours et de protection de la steppe qui vise la protection de l'écosystème pastoral et l'amélioration de l'offre fourragère et celle des revenus des populations¹¹.

2.3. Financement des programmes du PNDAR

Ce fond prend en compte de paramètres de rentabilité et d'efficacité des investissements, les programmes composant le PNDAR sont financés sur les fonds propres des agriculteurs, des éleveurs, des promoteurs des concessionnaires, ou des ménages sur le crédit bancaire ou crédit-bail, et sur le soutien de l'Etat.

3. Fonds national de régulation et de développement agricole (FNRDA)

Mis en place par la loi de finances 2000, le FNRDA soutient l'investissement dans le cadre du développement des filières, de la protection des revenus des agriculteurs du financement des actions prioritaires de l'Etat

Un ensemble de textes d'application a été pris pour rendre ce fonds opérationnel dans sa nouvelle configuration :

- Le décret exécutif n° 2000-118 du 30 mai 2000 fixant les modalités de fonctionnement du fonds ;
- L'arrêté interministériel n° 00586 du 25 juin 2000 déterminant la nomenclature des recettes et des dépenses imputables au fonds.

¹¹ MOHAMED CHABANE, « Heurs et malheurs du secteur agricole en Algérie », 1962-2012, p. 220-222.

- Une décision ministérielle n° 000599 du 08 juillet 2000 fixant de son côté, les conditions d'éligibilité au fonds, les modalités de paiement des aides ainsi que les taux de soutien par type d'activité¹².

Le soutien accordé par le **FNRDA** concerne :

- La prise en charge partielle du taux d'intérêt du crédit d'exploitation accordé par les banques algériennes à hauteur de trois pour cent (3%) et ce, au titre du crédit consommé dans la limite du montant du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation durant la même période.
- L'octroi d'une prime d'incitation à l'exportation de : Cinq (5) Dinars par Kilogramme pour les dattes en vrac (dattes naturelles ayant subi les opérations de désinsectisation, de triage et de mise en emballage allant jusqu'au 12Kg) ; Huit (8) Dinars par Kilogramme pour les dattes conditionnées en emballages divisionnaires d'un Kg et moins.
- les quantités exportées en plus de celles réalisées durant la période précédente.

(Décision interministérielle n°130 du 10-12-2002 modifiant et complétant les dispositions de la décision interministérielle n°767 du 24 octobre 2001, portant soutien de l'Etat aux exportations)¹³.

-En 05/2015 : Le FNRDA est réparti en deux :

A. Fond national de développement des investissements agricoles

Le Fonds national de développement de l'investissement agricole a été créé à la place du Fonds national de régulation et de développement agricole. Sont éligibles au soutien de ce Fonds :

- les agriculteurs et les éleveurs à titre individuel ou organisés en coopérative, groupement ou association ;
- les entreprises économiques intervenant dans les activités de production agricole, de valorisation et d'exportation des produits agricoles et agro-alimentaires.

Pour les investissements agricoles, donner une subvention par tranche non remboursable pour quelqu'un qui a un projet d'investissement.

¹² <https://bu.univ-ouargla.dz/ingenieur/pdf/boughaba-zohra.pdf?idmemoire=1091>.

¹³ <https://exportateur-algerie.org/index.php?view=article...id=51%3Asoutien...>

Exemple

Pour une huilerie **12.000.000 DA** de l'aide par tranche pour la personne qui veut investir dans ce projet

La première tranche, une aide de 4 millions de dinars pour lui encourager à continuer cette activité.

Ensuite on peut lui rajouter des tranches de nature différentes (chaque tranche pour des équipements bien déterminé) à condition que l'investisseur réponde à l'exigence précisée dans la décision ministérielle.

B. Fond national de régulation des produits agricoles

Le FNRPA est des régulations, des primes encouragent les gens à faire telle chose (projet)

- ✚ **Prime de production** : sont des aides effectuées pour encourager et améliorer la production par exemple concernant le lait : donner une aide de 14 DA /litre pour encourager l'éleveur à continuer l'activité et pour aussi améliorer la production.
- ✚ **Prime pour régulation** : ce sont des subventions effectués pour la régulation, exemple la pomme de terre, on ramasse les quantités qui ont un surplus sur le marché, les personnes qui sont chargées de cette activité s'appelant **les opérateurs des stockages** qui ont bien sûr plus des moyens telles que les chambres froides on leurs donne une aide de 1.80 DA /kg/mois pour équilibrer les prix sur le marché.

Dans ce cas, il y aura aussi une subvention pour les producteurs de ne pas vendre la pomme de terre à bas prix.

Les principaux objectifs de la création de ce Fonds sont les suivants :

- octroi de subventions au titre de la protection des revenus des agriculteurs pour la prise en charge des frais induits par la fixation de prix de référence ;
- octroi de subventions destinées à la régulation des produits agricoles. Sont éligibles au soutien du Fonds National de Régulation de la Production Agricole :
- les agriculteurs et les éleveurs à titre individuel ou organisés en coopérative, groupement ou association ;
- les entreprises économiques intervenant dans les activités liées à la valorisation des produits agricole.

-En 2014 les deux fonds le FNRDA et le FNRPA englobent en un seul fond

Fond national de développement agricole (FNDA)

Dans le cadre des actions de soutien de l'Etat à la promotion et au développement de l'agriculture, le FNDA prend en charge, par le canal des institutions financières spécialisées, les dépenses liées au développement agricole.

Ce fond englobe toutes les filières (primes et investissement).

Exemple : Subvention pour le lait

Donner une aide (fond) pour la personne qui veut exercer ce projet ; Parmi ces aides nous pouvons citer :

- Achat des vaches.
- Equipement pour la production de lait.
- Aménagement étable.
- Equipement et semence pour la production de fourrage.
- Insémination artificiel pour améliorer la qualité des vaches.
- Le producteur de lait reçoit une aide de **14DA/litre** par contre le collecteur reçoit **5DA/litre** et le transporteur **4DA/litre**.
- Programme de renouvellement de moissonneuse batteuse

C'est une machine pour la collecte des céréales, les gens ayant une ancienne moissonneuse batteuse peuvent prendre une nouvelle avec la subvention de l'Etat.

3. Programmes à initiatives locales

Dans le cadre de développement d'agriculteur de la wilaya, ce programme appliqué dans le cas où les agriculteurs individuellement ne peuvent pas accéder aux conditions qui sont exigés dans les décisions ministérielles donc ne peuvent pas bénéficier des subventions, la solution donnée est de savoir le nombre d'agriculteur qui vont effectuer un projet puis exposé ce problème au ministère d'agriculteur par un écrit, la réponse se fera dans une enveloppe ministérielle¹⁴.

¹⁴ Informations fournis par la DSA de Tizi-Ouzou.

Conclusion

La baisse de la contribution de la BADR dans le financement de l'agriculture, la banque exige des cautions et des gages lors des opérations de financement. Cette rigueur financière dans l'octroi des crédits a sensiblement baissé les crédits octroyés par la BADR. L'acte de propriété est un élément de stabilité et de garantie pour la banque qui s'engage avec plus de confiance et de sérénité avec les agriculteurs.

Par ailleurs, plusieurs problèmes viennent se greffer aux réticences des banque et recul des concours bancaires dans la structure de financement du secteur agricole : les difficultés des agriculteurs à rembourser leurs dettes et le taux d'intérêt appliqués après les réformes qui sont passé de 5.6% avant les réformes et 22% après celle-ci .

Le financement de l'agriculture ne relève pas exclusivement des opérations bancaire, mais aussi des divers fonds publics créent dans le but de stimuler l'agriculture et pour améliorer la production agricole pour assurer la sécurité alimentaire, on peut citer :

-PNDA : plan national de développement agricole ;

-FNRDA : fond national de régulation et de développement agricole ...etc.

Le secteur agricole a beaucoup évolué avec les programmes misent en place dans les différentes filières telles que l'élevage, et la production de céréale qui va marquer un développement économique de pays.

Introduction

L'investissement dans l'agriculture constitue l'une des approches les mieux appropriées à même d'augmenter la productivité agricole est assurer un environnement durable. Cependant, pour exercer un impact positif sur la production et la productivité agricoles, tout investissement doit contribuer à la formation de capital au niveau des exploitations. A cet égard, les investissements effectués par les agriculteurs, eux même, s'avèrent indispensables.

Ils constituent le fondement et le moteur de développement durable ainsi que la réduction de la pauvreté et de la faim.

Le développement durable puise ses racines dans les années soixante-dix avec le constat de la limite d'un mode de croissance, épuisant les ressources naturelles et reléguant une grande partie de l'humanité dans la pauvreté.

La wilaya de Tizi-Ouzou dans le cadre de développement agricole met en place des investissements dans les différentes filières agricoles telles que la production animale, les céréales, le lait, l'apiculture, l'irrigation, l'arboriculture, l'oléiculture, la viticulture, les nouvelles plantations ...

A cet effet nous traiterons dans la première section l'investissement et le développement durable, en suite nous consacrons la deuxième section les filières agricole les plus subventionnées au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Section I. Investissement agricole et le développement durable

Dans cette première section nous sintérons en premier lieu de définir l'investissement agricole et déterminer les différents types dans un deuxième temps en sintérisera au développement durable qui constitue une démarche importante qui concerne tous les pays du monde sur plusieurs niveaux. La raison pour laquelle, les politiciens, les économistes les scientifiques et même les simples citoyens accordent un intérêt particulier pour cette idée qui consiste à détecter les facteurs responsables des crises environnementales et de la répartition inégale des richesses et à mettre en œuvre les politiques nécessaires pour remédier à ces différents disfonctionnements.

1. Investissement agricole : définition et types

1.1. Définition de l'investissement agricole

Les investissements des agriculteurs et des pouvoirs publics visent a accumuler le capital qui entrainera un gain de productivité agricole dans l'avenir. En général, on définit l'investissement comme l'ensemble des activités permettant d'accumuler un capital qui générera un rendement au fil du temps.

L'investissement dans les terres agricoles est sous le feu des projecteurs depuis un certain nombre d'année, et est perçu de plus en plus comme série d'accaparement des terres.

Le retour de l'Etat en 200 pour l'investissement agricole tente de réaliser un accroissement de la production vivrière pour un avenir meilleur.

-Augmenter l'investissement dans l'agriculture est nécessaire pour réduire la faim et accélérer le développement¹.

1.2. Les type de l'investissement agricole

L'investissement des agriculteurs dans leur exploitation prend plusieurs formes, dont :

-Acquisition d'équipement et de machines ;

-Achat ou élevage d'animaux jusqu'a ce qu'ils s'atteignent un âge productif, plantation de cultures permanentes ;

- Mise en valeur des terres et construction de bâtiments agricoles².

¹ Marina RUETE, « les investissements inclusifs dans le secteur agricole : les coopératives et le rôle du gouvernement », juin 2014, p 1.

² Masahire Miyazako and Saifullah Syed, « promouvoir l'investissement dans l'agriculture , Aux fins de gains de production et de productivité», Rom, Italie, mars 2013, p5.

II. Développement durable

1. Historique du développement durable

Le concept de développement durable est apparu, au sein de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) au début des années 80, né d'une réflexion engagée par les différentes institutions internationales (ONU, OCDE, BM,...) sur les préoccupations économiques, sociales et environnementales qui ont marqué le monde à la fin des années 1950 et le début des années 1960. Les années 80 permettent au public de découvrir l'existence de pollutions dépassant les frontières, et de dérèglements globaux, tels que le " trou " dans la couche d'ozone, les pluies acides, la désertification, l'effet de serre, la déforestation. L'exigence d'une solidarité planétaire en matière d'environnement est en route. En 1987, la publication du rapport, Notre Avenir à tous, de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (Commission dite Brundtland, du nom de Mme Gro Harlem Brundtland qui l'a présidée) consacre le terme de "Sustainable Development", proposé par l'UICN en 1980 dans son rapport sur la Stratégie Mondiale de la Conservation, et successivement traduit en français par développement soutenable puis développement durable ou développement viable³.

2. Définition et piliers du développement durable

2.1. Définition de développement durable

La publication en 1987 du rapport Brundtland par la Commission Mondiale pour l'environnement et le développement (CMED) constitue une étape importante pour la formalisation de ce concept. Ce rapport définit le développement durable ainsi : «un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs».

Cette définition du rapport Brundtland peut nous donner un premier éclairage : «Deux concepts sont inhérents à cette notion, le concept de besoin et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et

³ Sommet mondial sur le développement durable.

l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et avenir»⁴.

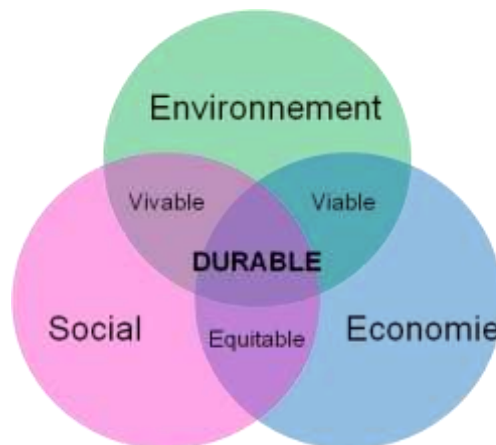
2.2. Les piliers du développement durable

Le développement durable est un concept global qui repose sur trois piliers :

- **Le pilier économique**, il cherche à favoriser la croissance économique ;
- **Le pilier social**, son but est d'assurer une répartition équitable des richesses et du bien-être et de renforcer de la sorte les solidarités entre les territoires ;
- **Le pilier environnemental**, l'objectif est de protéger l'environnement en réduisant les pollutions, en préservant la qualité de l'eau ou de l'air, en maintenant la biodiversité, etc⁵.

A ces trois piliers du développement durable, on peut ajouter la composante culturelle et la gouvernance, partant de l'idée qu'il n'y pas de développement possible sans adopter une gestion plus transparente et plus collective des biens publics.

Figure N°2 : Le schéma du Développement Durable



Source : VAN DUYSSEN E-C et JUMEL S, « Le développement durable », éd. le HARMATTAN, 2008, p18.

⁴ Alain Jounot « Développement durable », éd. AFNOR, France 2004, p.3.

⁵ GUY B. GUY C.SCHOUMAKER B, « le développement territorial en Europe, concept, enjeux et débat », éd.PUR, 2011, p.61.

3. Les objectifs et les principes de développement durable

3.1. Les objectifs de développement durable

Tendre vers un développement durable, c'est reconnaître que le développement est pluridimensionnel et s'efforcer de mettre en synergie ses différentes composantes : le social, l'économique et l'environnemental.

1. Le progrès social

La finalité est le développement humain : réduction de la pauvreté et des inégalités, partage équitable des revenus et des services, égalité entre hommes et femmes, accès de tous aux droits, à l'éducation, à la santé, sécurité et inclusion sociales.

2. L'équilibre écologique

L'objectif de développement humain doit être « soutenable » par la biosphère : préservation des ressources naturelles, des écosystèmes locaux et globaux, lutte contre le dérèglement climatique, réduction de l'empreinte écologique.

3. La diversité culturelle

La culture, dans sa diversité, est une richesse : préservation des libertés et des droits culturels, des identités, des savoirs, des langues, respect de modes et de rythmes de développement diversifiés.

4. L'efficacité économique

L'économie est un instrument au service du développement humain : modes de production, de consommation et de commercialisation viables, intégration des coûts environnementaux et sociaux, création de richesses répondant aux besoins.

5. La démocratie est en même temps un objectif et un moyen du DD

- Accès de tous et toutes à l'ensemble des droits humains : droits civils et politiques ; droits économiques, sociaux et culturels (DESC) ; droits environnementaux.
- Mise en œuvre de la participation de tous les acteurs et actrices à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques⁶.

⁶ <http://www.adequations.org/spip.php?article568>, consulté le 18/10/16.

3.2. Les principes de développement durable

Le concept de développement durable correspond à une histoire et à une ambition caractérisée par un ensemble de principes. Ces principes ont été exprimés lors des différentes conférences internationales. Parmi les plus importants:

1. Le principe de prévention

En présence d'un risque connu, des actions de prévention et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source, en utilisant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable.

2. Le principe de précaution

Par application du principe de précaution, les autorités veillent à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin d'éviter la réalisation du dommage, ainsi qu'à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques encourus.

3. Le principe de pollueur-payeur

Les personnes qui génèrent des matières résiduelles ou d'autres formes de pollution devraient assumer le coût des mesures de prévention, de réduction et de lutte contre la pollution. Le prix des biens et services devrait être fixé en prenant en considération l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent, que ce soit au stade de leur production ou de leur consommation.

4. Le principe de protection de l'environnement

Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.

5. Le principe de participation et engagement

Le développement durable repose sur l'engagement de tous. La participation des citoyens et le partenariat de tous les groupes de la société sont nécessaires à la durabilité sociale, économique et environnementale du développement.

6. Le principe de solidarité

Ce principe s'exprime tant au niveau spatial (solidarité entre les Etats, notamment relations Nord/Sud) qu'au niveau temporel (solidarité entre générations).

7. Le principe de production et consommation responsables

Les modes de production et de consommation doivent évoluer en vue de réduire au minimum leurs répercussions défavorables sur les plans social et environnemental, et d'éviter, en particulier, le gaspillage et l'épuisement des ressources⁷.

4. Les acteurs du développement durable

Regroupent toutes les personnes physiques et morales qui contribuent à la définition des valeurs et des objectifs du développement durable et à leur mise en œuvre. Le dd concerne tous les acteurs (les gouvernements, collectivités territoriales, entreprises, citoyens).

1. Les gouvernements et pouvoirs publics : Ils s'engagent à défendre les valeurs du développement durable sur leur territoire dans le cadre de conférences internationales (Stockholm, Rio, Johannesburg, Jakarta..). Un gouvernement peut élaborer une stratégie nationale de développement durable(SNDD) et enrichir la réglementation par de nouvelles lois.

2. Les collectivités territoriales : Elles sont été reconnues, dès 1992, comme des acteurs-clés dans la promotion du développement durable en matière d'aménagement, de création et de maintien de l'emploi, d'eau, d'habitat, de déchets, de transports, d'énergie... . Elles construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales ,elles apportent leur concours à l'application des politiques de développement durable adoptées à l'échelon national en jouant un rôle primordial dans les domaines d'information, de sensibilisation et de mobilisation des entreprises et des citoyens autour du développement durable .

3. Les entreprises : Comme réaction aux différentes mesures incitatives ou dissuasives, les entreprises essayent toujours d'intégrer les préoccupations de développement durable dans leur gestion et leurs stratégies. En voulant se créer une image de marque ou anticiper les contraintes réglementaires pour ne pas les subir, l'entreprise est appelée a la recherche d'une certification (ISO 14001....) ou d'un écolabel, ou encore a l'adoption du management de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

⁷ LAZZERI YVETTE, « Le développement durable, du concept à la mesure », éd. Le HARMATTAN, Paris, 2008, p.23.

4. Le citoyen : Il participe au développement durable par l'adoption des pratiques et gestes responsables : tri des déchets, limitation de la consommation d'énergie et d'eau, utilisation des transports en commun, implication dans la vie en société (vie associative, vie de quartier..)⁸.

5. Importance et finalité du développement durable

5.1. Importance du développement durable

- c'est une nouvelle approche de l'intérêt général visant à assurer la pérennité de nos sociétés, de notre écosystème, de notre économie...
- c'est également une opportunité unique de repenser nos modèles. C'est un levier d'innovation

5.2. Les finalités du développement durable

1. la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
2. la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
3. la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations
4. l'épanouissement de tous les êtres humains
5. une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables⁹.

Chaque finalité est transversale aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques, piliers du développement durable.

⁸*Ibid.*

⁹ [www.knowledge-pills.com/frkp1/kp/...développement durable/.../02qux02.htm](http://www.knowledge-pills.com/frkp1/kp/...développement_durable/.../02qux02.htm).

Section II. Les filières agricoles les plus subventionnées

La wilaya de Tizi-Ouzou sur le plan agricole est représentée par la direction des services agricoles qui chapeaute 21 subdivisions agricoles réparties à travers le territoire de la wilaya. A partir de là, on a s'intéresser de définir les subventions agricole en suite nous allons nous intéressons dans cette section de voir quelle sont les filières les plus importantes au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

I. Direction des services agricoles (DSA)

Les services agricoles de wilaya sont regroupés au sein d'une direction comportant cinq (05) Services structurés en douze (12) bureaux.

- Le service des statistiques agricoles et des enquêtes économiques.
- Le service des inspections vétérinaire et phytosanitaire.
- Le service de l'aménagement rural et de la promotion des investissements.
- Le service de l'organisation de la production et de l'appui technique.
- Le service de l'administration des moyens.

Missions dévolues à la direction des services agricoles

La direction des services agricoles est chargée de :

- Veiller à l'application de la réglementation dans tous les domaines de l'activité agricole.
- Assurer l'application de la réglementation dans tous les domaines de l'activité agricole.
- Organiser et de contrôle des activités vétérinaires.
- Assister techniquement les institutions locales du secteur agricole.
- Mettre en œuvre les instruments de mesures induits par la politique de préservation des terres agricoles.
- Identifier les objectifs de développement agricoles et les moyens à mobiliser pour leur réalisation¹⁰.

¹⁰<https://www.wilaya-tiziouzou.dz/presentation-agriculture/presentation-du-secteur>.

La direction des services agricole de la wilaya de Tizi-Ouzou reçoit des décisions ministérielles pour effectuer des subventions (voir l'annexe).

Avant de présenter les filières agricoles il est nécessaire de définir le concept de subvention agricole

II. Les subventions agricoles

1. Définition des subventions agricole

Une subvention est, une aide financière, directe ou indirecte, allouée par une personne publique en vue de financer une activité d'intérêt général.

Le bénéficiaire de la subvention peut être public ou privé, entreprise, association, ou personne, etc. La subvention peut porter sur un projet, sur un type de bien, sur une situation, etc.

Les subventions sont aujourd'hui une question importante du débat public, même lorsque l'on écarte les questions d'usage immoral voire illégal des subventions (corruption, contrepartie pour un appui politique, détournement de fonds, etc.).

2. Différents types de subventions

Il s'agit principalement :

- les subventions d'équipement, versées en vue de contribuer à l'acquisition d'une immobilisation ;
- les subventions d'exploitation, versées pour compenser en principe le manque à gagner résultant d'une contrainte imposée par la puissance publique ;
- les subventions d'équilibre, versées aux entreprises publiques affectées par des conditions d'exploitation déficitaires.¹¹

III. Les filières agricoles

En termes de productions agricoles, les activités sont très diversifiées avec cependant la dominance de l'oléiculture, l'élevage bovin laitier et engraissement, l'arboriculture fruitière (noyaux-pépin-figuier) ainsi que l'aviculture (en particulier chair).

¹¹ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Subvention>.

III.1. Caractéristiques des filières agricoles

Les systèmes agricoles et alimentaires sont connus pour leurs élasticités faibles par rapport à d'autres activités économiques :

- Capacité faible d'adaptation à court terme face à des changements.

Changements induits par des variations de flux dus (accidents climatiques, accroissement des prix de matières premières).

- L'offre agricole se différencie par son caractère cyclique saison / hors saison qui se traduit systématiquement au cours de l'année par des périodes d'abondance et de rareté, de variation de prix.
- Ces variations de prix traduisent pour une part les coûts supplémentaires de production en hors saison (plasticulture/plein champs) et les coûts supplémentaires d'approvisionnement extérieur et interne de régions dont les conditions naturelles sont favorables (coûts de transport et de conditionnement)¹².

III.2. Les différentes filières agricoles

1. La production animale

La production animale est un autre volet de l'agriculture. L'élevage d'animaux de toute sorte est la filière qui attire le plus les jeunes. Une inspiration qui s'explique par le fait que l'investissement dans cette filière n'a pas besoin de foncier.

Le secteur de l'Agriculture mise sur la nécessité de concrétiser sur le terrain les différents dispositifs de soutien à l'agriculture mis en place par les pouvoirs publics pour un accroissement de la production, afin de répondre aux exigences du marché local, dans un premier temps, et se tourner vers l'exportation ensuite.¹³

Les élevages bovins, ovins, caprins, cynicoles et apicoles sont les différents types d'élevages pratiqués dans la wilaya de Tizi-Ouzou mais les élevages bovins, avicoles et apicoles sont les élevages dominants dans cette wilaya. Dans le cadre de ce paragraphe, réservé à la production animale, on ne traitera la filière lait pour laquelle la demande est importante.

Parmi les actions soutenues dans la filière lait, on trouve l'acquisition d'équipements et l'installation d'abreuvoirs automatiques (y compris tuyauterie), l'acquisition de cuves de

¹² [Http://agreste.agriculture.gouv.fr/img/pdf/NEE051123A1-2.pdf](http://agreste.agriculture.gouv.fr/img/pdf/NEE051123A1-2.pdf).consulté 01-10-2017.

¹³ www.elmoudjahid.com/fr/actualites/97314, Consulté le 10-09-2017.consulté le 05-10-2017

réfrigération (capacité selon effectif), l'acquisition de chariots trayeur et l'augmentation du cheptel bovin par insémination artificielle.

1.1. Le lait

La filière lait est parmi celles ayant connu une évolution significative au niveau local. La production et la collecte de lait cru ont connu une « nette progression » ayant permis à la région de se placer parmi les premières wilayas à l'échelle nationale, a indiqué à l'APS des responsables la direction locale des services agricoles (DSA). Selon les chiffres communiqués par la DSA dans son bilan 2015, la wilaya de Tizi-Ouzou compte actuellement un cheptel composé de 54103 vaches laitières, ayant produit en 2015 un volume globale de près de 157,73 millions de litres de lait dont 93 millions de litres ont été collectés. En 2000, la wilaya de Tizi-Ouzou comptait 27 649 vaches laitières, produisant 42 millions de litres de lait, dont 2,75 millions de litres collectés. L'essor de cette activité a permis le développement d'autres activités liées à cette filière. Ainsi l'on dénombre un total de 18 laiteries d'une capacité globale de plus de 1, 072 million de litres/jour, 142 collecteurs de lait pour une capacité de 110 700 l/j et 12 Centres de collecte d'une capacité de 126 480 l/j. La wilaya compte également 18 fromageries¹⁴.

A partir des années 2000, l'État mis en place des dispositifs d'accompagnement tel que La prime octroyée aux éleveurs, pour la production du lait cru et vendu aux unités de transformation est passée de 5 DA par litre à 7 DA le litre à partir de l'année 2005. Une prime de 4 DA par litre livré à l'usine est accordée aux collecteurs-livreurs. L'éleveur qui livre son lait à une unité de transformation est encouragé avec 7 DA par litre de lait. Le transformateur reçoit en guise d'encouragement une prime de 4 DA par litre de lait cru réceptionner.

Enfin, pour inciter à l'amélioration de la qualité du lait livré, le prix payé au producteur est bonifié de 0,50 DA par gramme de matière grasse, appliquée selon un seuil de 34 grammes par litre.

¹⁴ www.tribunelecteurs.com/.../production-de-lait-a-tizi-ouzou-la-filiere-en-nette-progre.consulté le 11-10-2017

1.2. Bovin laitier

L'élevage bovin existe depuis longtemps dans la région de Kabylie (Tizi-Ouzou, Algérie). Quant à la région de Fréha, située à 30 Km de Tizi-Ouzou au Nord-est de l'Algérie, est considérée comme un bassin laitier, a connu une évolution significative de son cheptel bovin laitier estimé actuellement à 40 477 têtes détenues par plus de 1 200 éleveurs concentrés pour la plupart dans la basse vallée du Sébaou, allant de Tademaït à Fréha. Cet accroissement est le résultat d'une multitude de facteurs : le programme étatique de développement de la filière lait, les primes publiques incitatives à la production, la collecte et la transformation du lait.

Dans les cas où il est possible de mobiliser de l'eau d'irrigation et de pratiquer l'élevage bovin, le dynamisme de l'agriculteur peut conduire à une certaine diversification des systèmes de production. Cependant, la production agricole n'est pas basée sur la recherche de performances de rendement, mais plutôt sur des stratégies de production agricole durable.

En effet, cet élevage se trouve confronté à de multiples obstacles comme l'indisponibilité de fourrages, le non-respect des normes d'hygiène et une dépendance plus ou moins grande envers les approvisionnements en aliment de bétail.

Il existe dans cette région deux types d'élevage bovin. Le premier, est l'engraissement. Il consiste à acheter des veaux, à les alimenter pour les revendre au bout de quelques mois. Ce « business » présente plusieurs avantages, notamment la simplicité de son fonctionnement et des marges bénéficiaires importantes. « Le gain net qu'on peut réaliser sur une période n'excédant pas sept mois est de l'ordre de 60 000 Dinars par tête. Le deuxième type d'élevage est celui des vaches laitières. Il consiste à exploiter un troupeau de vaches pour la production de lait et la vente des veaux nouveau-nés. L'élevage laitier est plus complexe que l'élevage d'engraissement. Il demande plus de temps de travail et nécessite des installations plus sophistiquées, et donc un investissement plus lourd pour un moindre bénéfice¹⁵.

¹⁵ [http://www.scienceandvideo.mmsh.univ-aix.fr/Varia/Pages/tayeb.a.consulté le 20-10-2017](http://www.scienceandvideo.mmsh.univ-aix.fr/Varia/Pages/tayeb.a.consulté%20le%2020-10-2017).

1.3. Apiculture

L'apiculture est une activité enthousiasmante à la portée de tous, comportant peu de risques, elle est un symbole de la biodiversité participe à l'enrichissement de la nature par la pollinisation. Elle a évolué dans certaine commune de la wilaya de Tizi-Ouzou, surtout la daïra de Maâtkas, ou elle gagne de plus en plus du terrain, les apiculteurs sont contraints de faire preuve de beaucoup de patience et fournissent beaucoup d'efforts.

L'apiculture est une branche de l'agriculture qui consiste à l'élevage d'abeilles à miel pour exploiter les produits de la ruche, principalement du miel qui est une source d'économie, dont le but de retirer de cette industrie le maximum de rendement avec le minimum de dépenses.

Elle est devenue un moyen d'amélioration de niveau de vie de plusieurs partisans et utilisée dans de nombreux domaines par sa consommation en nature, en pâtisserie, ainsi que pour la santé.

Les conditions nécessaires pour l'apiculture

- **Les abeilles :**

Les familles que forment les abeilles s'appellent colonies. Chaque colonie comprend trois sortes d'individus.

Une seule femelle, complètement développée et capable de pondre assez d'œufs pour assurer le maintien et l'accroissement de la famille c'est la mère, appelée « reine » ;

2. Les ouvrières ou femelles atrophiées, incomplètement développées, en nombre considérable, cent mille et plus ;

3. Des mâles (faux-bourçons), qui n'apparaissent normalement que pendant la saison des essaims et disparaissent dès que cessent les apports du miel. Leur nombre varie de quelques centaines à quelques milliers.

- **Le terrain :** soit l'apiculteur est le propriétaire de terrain ou il peut le demander chez un voisin en respectant les conditions de voisinage
- **Le matériel :** le matériel pour l'apiculture est peu coûteux il est composé de :
 - ✧ Des ruches mères;
 - ✧ Le support ;
 - ✧ L'enfumoir;

- ✧ La brosse;
- ✧ L'extracteur du miel;
- ✧ La cire;
- ✧ Les cadres.

- **La formation et l'apprentissage** par :

L'observation : pour apprécier l'état de la ruche, sa santé, sa productivité. L'action, à travers le respect de la colonie.

L'Etat subventionne l'activité apicole, le programme d'aides aux apiculteurs a commencé en 1999 à travers le fonds national au développement agricole.

Les subventions octroyées dans le cadre de l'apiculture sont considérables, de ce fait elles sont un appui réel pour le développement de l'activité. Celle-ci porte sur l'acquisition des ruches pleines ainsi que le matériel nécessaire.

Les subventions portent sur :

Pour 10 ruches pleines, 50000 DA équivalant de 70% des subventions.

Les subventions sont de 30 % sur le matériel portent une condition d'avoir plus de 50 ruches.

La filière peut être développée en fournissant par l'amélioration des moyens par planification, les subventions, la sensibilisation, la formation pratique, la protection et la sauvegarde de la race des abeilles locales et l'amélioration du tapis mellifère¹⁶.

2. Nouvelle plantation

La plantation est l'une des filières les plus utilisées par les agriculteurs qui nécessite le travail du sol et le choix du site de plantation

1. Aménagement du site pour une nouvelle plantation

1.1. Travaux préliminaires

Les différentes opérations à effectuer sont les suivantes :

¹⁶ <http://www.d1n7iqsz6ob2ad.cloudfront.net/document/pdf/533434eb00b8d.pdf>. consulté le 20-10-2017.

- Désinfection obligatoire en cas de présence de nématodes phyto parasites ;
- Extirpation des souches et des racines (cas des parcelles ayant déjà été occupés par des espèces arboricoles);
- Etablissement d'un réseau de drainage efficace (enterré ou à ciel ouvert) ;

Aménagement d'accès à la parcelle ;

- Mobilisation des ressources hydriques (forages, puits, bassins d'accumulation, prise d'eau sur périmètres irrigués).

1.2. Installation de brise-vents

Lorsque le verger n'est pas protégé, la constitution de rideaux d'arbres autour de la parcelle est souvent indispensable pour éviter les effets néfastes des vents dominants (vents marins en particulier). On choisira de préférence des espèces dont le feuillage n'est pas trop dense (pour éviter les turbulences) et dont le développement en hauteur sera assez important. Un brise-vents protégera la culture sur une distance équivalente à 10 fois sa hauteur.

La concurrence avec la culture doit être également prise en compte : on laissera une distance suffisante entre les arbres du verger et le brise-vents (8 à 10 m). Il est fortement conseillé d'implanter le brise-vents au moins un an avant la plantation du verger pour les espèces à croissance rapide (casuarina) et au moins 2 à 3 années pour les espèces à croissance lente (cyprès).

1.3. Préparation du sol

Dans un souci de qualité, le travail du sol devra être effectué par temps sec et après un ressuyage. La préparation du sol a pour but de faciliter l'implantation et le développement racinaire des plants. Une succession d'opérations doit donc être envisagée.

- **Travaux du sol avant plantation**

Pour les sols accessibles à la mécanisation, on effectuera les opérations suivantes :

- Un défoncement ou le rootage croisé sur une profondeur de 80 cm à 1m, la période d'exécution s'étale de juin à septembre (en été, avant les pluies d'automne);
- Rééquilibrer chimiquement, par une fumure de fond. Les amendements à apporter seront définis au vu des résultats d'analyses de sol pratiquées sur des échantillons prélevés à 25 et 50 cm de profondeur ;

- Un labour moyen de reprise sur une profondeur de 25 à 40 cm entre septembre et octobre est indispensable.

- **Préparation pour une plantation par trou isolé**

Si une préparation intégrale mécanisée n'est pas possible, l'arboriculteur pourra s'orienter sur une préparation au trou isolé. Après piquetage des emplacements on procède au creusement manuel ou mécanique des trous de plantation. Celui-ci devra alors avoir un volume suffisant (minimum de 1 m³) pour permettre une bonne exploration des racines¹⁷.

2.1. La filière oléiculture

L'huile d'olive occupe une place importante parmi les huiles végétales, car elle se caractérise par la possibilité de la consommer à l'état vierge. Dans le régime méditerranéen elle est le principal apport de corps gras, elle a aussi d'importantes particularités en ce qui concerne la santé.

L'huile d'olive est un pur jus de fruit qui n'a subi aucune transformation ou modification chimique, elle est composée d'environ 99 % de matières grasses. Le 1% restant contient des composés mineurs.

Les styles varient de très sucré et doux à très amer et piquant. Les goûts et saveurs sont influencés, entres, par la variété d'olive ou le mélange des variétés, les conditions climatiques, les conditions du sol, l'âge de l'olivier et l'intervention de l'emballeur ou du producteur.

L'huile d'olive est caractérisée par un liquide limpide et transparent d'une couleur jaune ou jaune vert ; et un indice d'acidité reflétant l'altération de la matière grasse à de mauvaise conservation ou mauvaise traitements : cet indice exprimé en%.

Celle-ci occupe un rôle très bénéfique pour notre santé, car elle permet de prévenir le diabète ou de le retarder ; Diminuer les risques d'infarctus ; Favorise l'évacuation de la vésicule biliaire ; c'est un anti inflammatoire ; Anticancéreux, etc¹⁸.

Actuellement, cette filière se concentre dans certaines wilayas au niveau national comme la wilaya de Tizi-Ouzou, qui est spécialisées beaucoup plus dans la production

¹⁷<http://www.itafv.dz/dg/manif/636.pdf> consulté le 20-10-2017

¹⁸ http://www.academia.edu/5724984/Conference_Presentations_KACEM_Mourad consulté le 25-10-2017.

d'huile. Avec une superficie totale de 35. 176 ha, occupe une place importante et une production d'olives est de 343 .000 quintaux en 2014-2015.

La direction locale des services agricoles (DSA) vient d'accorder, par le biais du Fonds de développement de l'oléiculture, une subvention de 4 millions DA à deux oléiculteurs locaux pour la création d'une huilerie, dans une production prévisionnelle de 4.000 hectolitres. Avec plus de 600.000 oliviers plantés dans différents périmètres agricoles des 21 communes de la wilaya.

Dans la daïra de Maatkas, l'oléiculture occupe la première place, en superficie, par rapport aux autres cultures fruitières.

3. Les Céréales

Les céréales jouent un grand rôle dans l'agriculture nationale, elles constituent la base de l'alimentation dans la plupart des pays méditerranéens de sud. C'est qu'elles apportent, sous un petit volume, une matière riche en calories facilement transportable et conservable.

Elles constituent un élément concentré, ce qui explique qu'elle soit à la base de l'alimentation de la plus grande partie de l'humanité.

Les céréales ont revêtu et revêtent encore une grande importance économique.

Sur le plan matériel, la DSA mobilisera en prévision de cette campagne une trentaine de moissonneuses batteuses qui seront répartis sur l'ensemble des localités concernées par la moisson battage¹⁹.

4. L'irrigation

L'irrigation consiste en un apport artificiel d'eau sur des terres agricoles. Elle vise à pallier le manque ou l'insuffisance d'eau de pluie, particulièrement :

- pour les cultures très consommatrices d'eau, comme le maïs par exemple,
- ou lorsque le climat est très sec.

L'irrigation permet d'améliorer le rendement des terres agricoles, mais implique l'utilisation de grandes quantités d'eau.

¹⁹<http://www.aps.dz/economie/tag/Céréales> consulté le 28-10-2017.

- Cette eau provient le plus souvent des rivières, des lacs ou des nappes phréatiques, avec le risque d'épuiser les ressources en eau dans certaines régions.
- C'est pourquoi on utilise aussi pour l'irrigation de l'eau usagée urbaine, traitée pour être réutilisée : ce recyclage de l'eau à des fins agricoles est courant dans les régions arides du monde et se pratique à moindre échelle en Europe.

Les différentes techniques d'irrigation

A. Techniques d'irrigation gravitaire

- La technique la plus ancienne d'irrigation utilise un canal à ciel ouvert, qui apporte l'eau par gravité à des canaux de plus en plus petits venant irriguer les parcelles cultivées.
- Grand inconvénient : ce système d'irrigation utilise énormément d'eau, d'autant plus qu'une grande partie se perd par évaporation.

A. Irrigation par aspersion

- L'irrigation par aspersion utilise des canalisations souterraines où l'eau circule sous forte pression. Ces canalisations alimentent en eau à des tuyaux mobiles auxquels sont raccordés des systèmes d'aspersion (**arroseurs canons**) : les cultures sont alors arrosées par une fine pluie artificielle.
- Cette technique nécessite des installations coûteuses, mais beaucoup plus économe en eau que la précédente.

C. Irrigation localisée et micro-irrigation par le système du goutte-à-goutte

- Développée depuis une trentaine d'années, cette technique consiste à apporter de l'eau sous faible pression de façon intermittente et uniquement aux endroits où elle est nécessaire, dans le voisinage immédiat des racines, ce qui se réalise à l'aide de fins tuyaux posés sur le sol ou enterrés.
- La consommation en eau est très réduite, mais la quantité et la durée des apports en eau doivent être précisément contrôlées, ce qui est difficile en pratique. De plus, l'eau doit être filtrée afin de ne pas obstruer les fins tuyaux qui la distribuent²⁰.

²⁰ <https://www.arrosage.ooreka.fr> consulté le 28-10-2017.

Conclusion

Le concept de développement durable constitue un véritable défi. Son objectif est d'assurer la satisfaction des besoins d'aujourd'hui et de demain.

La notion de développement durable souligne les liens qui existent entre ces trois dimensions à savoir l'économique, le social et l'environnement ainsi que leurs complémentarité à long terme et la nécessité de trouver entre elles un juste équilibre qui suppose « le respect simultané de trois critères: finalité sociale, efficacité économique, prudence écologique» .

L'investissement agricole a contribué au développement des filières agricole dans le but de lutter contre la pauvreté.

Nous nous intéressons dans le chapitre suivant d'analyser la part de l'investissement pour quelques filières stratégiques de la wilaya.

Introduction

Après avoir étudié dans le chapitre précédent l'investissement agricole nous nous intéressons dans ce présent chapitre, dans un premier temps à l'analyse de certain indicateur économique en vue d'apprécier l'impact de l'investissement agricole sur le développement de secteur agricole de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Dans un deuxième temps de saisir la part de l'investissement agricole pour quelques filière stratégique de la wilaya telle que : irrigation, production animale, nouvelle plantation.

En s'intéressons a l'investissement crée dans le cadre de FNRDA.

Section 1 : présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou

Dans cette présente section nous nous s'intéressons à la présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers certains indicateurs.

Dans le domaine agricole la wilaya de Tizi-Ouzou se distingue par un relief difficile qui se caractérise par la présence de quatre zones physiques homogènes à s'avoir, la vallée de SEBAOU et la dépression de DRAA-EL-MIZAN, les montagnes coutières, le massif de l'intérieur et les forêts.

1. Aperçu historique

Tizi-Ouzou vécu une histoire assez riche en événements et en personnage, c'est une région réputée farouche à toute incursion étrangère et sa population a toujours été prête à s'engager totalement pour la conquête de l'indépendance .Les habitants de la Kabylie se caractérise par leur amour pour la liberté et patrie.

A l'instar des autres régions d'Algérie, la partie occidentale de la Kabylie a connu une chaine de civilisation : les phéniciens, suivis par les grecs, les romains, les vandales, les byzantins, les arabes, les espagnoles, les turcs et en fin les français.

Tizi-Ouzou est l'une des wilayas qui s'est imposée sur le plans historique ayant fourni un surplus de résistants et de combattants tels : Lalla Fatma Nsoumeur, Amirouche, Krim Belcacem, Abane Ramdane, et bien d'autres.

Durant l'occupation française 1830, la kabylie avait monté une résistance inimaginable jusqu'en 1844 ou les colons avaient gagnés Dellyse, Draa-El –Mizan et Tizi-Ouzou.

Ainsi, Tizi-Ouzou un a toujours joué un rôle primordiale dans l'histoire et à terriblement enduré les méfaits de la colonisation.

En effet, le col de genêts est connu depuis l'antiquité comme lieu de passage et de fixation des postes militaires car dominant la vallée du Sébaou et donnant accès au massif kabyle.

De plus, Tizi-Ouzou a été très tôt remarquée pour sa position stratégique surtout sur le littoral ou se sont constitués les premiers centre urbains (Dellys et Tigzirt).

Le point politique que prenait la montagne Kabyle au cours de l'histoire en tant que lieu de refuge et de résistance, a donné encore plus d'intérêt au col des genêts. La dynamique socio-historique de Tizi-Ouzou a toujours été, et jusqu'à présent, intimement liée à sa région.¹

II. Situation géographique

La Wilaya de Tizi-Ouzou se situe à 100 Kilomètre de la capitale et à 80 Kilomètre de l'aéroport international d'Alger, elle présente un relief montagneux fortement accidenté qui s'étale sur une superficie de 2 .994 km², un potentiel agricole cultivable très faible 32%.

Elle comprend une chaîne côtière composée des Dairas de Tigzirt, Azzeffoun, un massif central situé entre l'Oued Sebaou et la dépression de Drâa El Mizan, Ouadhias.

La wilaya de Tizi-Ouzou est limitée par:

La mer méditerranée au Nord ;

La Wilaya de Bouira au Sud ;

La Wilaya de Boumerdes à l'Ouest, La Wilaya de Bejaia à l'Est.

Le climat de la région de Tizi-Ouzou est de type méditerranéen, il se caractérise par deux saisons : un hiver humide de froid et un été sec et chaud, ceci est dû au front de contact entre les masses d'air nordique et tropicales.

La wilaya de Tizi-Ouzou est composée de quatre zones des reliefs :

1-la chaîne côtière et son prolongement oriental sur le massif Yakouren ;

2- le massif central bien delimité à l'ouest, il se situe entre l'oued sebaou et la dépression de Draa-el-Mizane et Ouadhia ;

3- le Djurdjura souvent synonyme de la Kabylie, n'occupe en fait qu'une partie restreinte de la wilaya ;

4- la dépression : celle de Sebaou qui aboutit à Fréha, Azazga, et la seconde qui s'arrête aux abords d'Ouadhia, ces deux dépressions entourent le massif central.²

¹ <http://www.Tizi161.Skylock.com/641035093-reperes-geographique-tizi-ouzou-algerie.Html>.

² www.andi.dz/PDF/monographies/Tizi_ouzou.pdf.

Carte n° 1 : Découpage administratif de la wilaya de Tizi-Ouzou de 1984



Source : www.dcwtiliziouzou.dz/fr/index.php?option=com_content&view=article&id..

- ❖ Nombre de Daïras : 21.
- ❖ Nombre de communes : 67.

La wilaya de Tizi-Ouzou compte le plus nombre de communes à l'échelle national

Tableau n°10 : communes et daïras de la wilaya de Tizi-Ouzou

Dairas	Communes
Ain -El-Hammam	Ain-El Hammam, Akbil, Abi youcef, Ait-Yahia
Azazga	Azazga, Freha, Ifigha, Zekri, Yakouren
Azeffoun	Azeffoun, Aghribs, Akerrou, Ait Chafaa
Beni Douala	Beni-Douala, Ait-Mahmoud, Beni-Aissi, Beni-Zmenzer
Beni Yenni	Beni-Yenni, Iboudraren, Yatafen
Boghni	Boghni, Assi-Youcef, Bounouh, Mechtras
Bouzeguene	Bouzeguene, Beni-Zikki, Illoula-Oumalou, Idjeur
D.BenKhedda	Draa-Ben-Khedda, Sidi-Namane, Tadmait, Tirmatine
Draa El Mizan	Draa-El-Mizan, Ain-Zaouia, Frikat, Ait-Yahia-Moussa
L.N.Irathen	Larbaa-Nath-Irathen, Ait-Agouacha, Irdjen.
Iferhounen	Iferhounen, Illilten, Imsouhel
Maatkas	Maatkas, Souk- El- Thenine
Makouda	Makouda, Boudjima
Mekla	Mekla, Ait-Khellili, Souamaa
Ouacifs	Ouacifs, Ait-Boumahdi, Ait Touddert
Ouadhias	Ouadhias, Ait-Bouaddou, Tizi-N'tleta, Aguouni-Gueghrane
Ouaguenoun	Ouaguenoun, Ait-Aissa-Mimoun, Timizart
Tigzirt	Tigzirt, Iflissen, Mizrana
TiziGheniff	Tizi-Gheniff, M'kira
TiziRached	Tizi-Rached, Ait-Oumalou

Source : <https://monographies.caci.dz/index.php?id=971>.

III. Les données économiques

III.1. Ressources Naturelles et halieutique

III.1.1.Ressources naturelles

a. Ressources minières

Le domaine minier de la wilaya est riche en gisements de substances utiles : calcaire (au sud de la wilaya), grès (bande littorale et partie orientale), argiles (centre) et marbres (au centre et partie occidentale).

b. Les ressources en eau

Les ressources en eau de la wilaya sont de trois (03) types :

- **Superficielles**
- **Souterraines** (nappes: Les ressources souterraines mobilisées (forages et puits) dont le volume estimé à 79 millions de m³ d'eau se trouvent principalement dans les nappes alluviales des oueds de la wilaya
- **Sources** : La wilaya compte plus de 146 sources aménagées mobilisant un volume de 22,2 millions de M³ d'eau par an.

III.1.2.Les ressources halieutique

La wilaya de Tizi-Ouzou dispose d'une façade maritime de 85 Km de long soit 7% de la côte algérienne et couvre cinq (05) communes : Tigzirt, Mizrana, Iflissen, Azeffoun et Ait Chaffâa. Elle est caractérisée par des fonds marins très accidentés et un plateau continental très réduit.

Le potentiel halieutique est estimé à 26 000 tonnes, dont 8.000 tonnes de stock péchable, dont on relève 3 566 tonnes de poissons blancs.³

III.3.Structures de base économique, administratives et sociales

- Superficie des zones industrielles : 226 Kms².
- Nombre des zones industrielles : 02.
- Nombre des zones d'activité : 18.
- Nombre des pôles universitaires : 01.
- Nombre des hôpitaux et institutions sanitaires : 08 et 58.⁴

IV.les caractéristique de la wilaya

La wilaya de Tizi-Ouzou est caractérisée par:

- un territoire montagneux à plus de 80% de sa superficie ;
- un poids démographique important : 1 269 912 hab, soit 409 hab/km² ;
- une population fortement rurale : 796 774 hab, soit 63% de la population totale ;
- un potentiel foncier agricole limité : 98 721,75 ha de SAU (surface agricole utile) soit 38 % de la SAT (surface agricole totale) ;
 - un nombre d'exploitations agricoles élevé : 66 650 avec la typologie suivante :

³<https://www.monographies.caci.dz/index.php?id=971>consulté 19-03-201

⁴https://www.dcwtilouzou.dz/fr/index.php?option=com_content&view=article&id...

- 77% ne dépassent pas 2 ha de SAU ;
- 04% seulement du secteur privé : 95% des exploitations ;
- absence de titre de propriété pour 88% des exploitations ;
- indivision dans 16% des exploitations ;

-un potentiel hydrique important dont la ressource est cependant peu mobilisée pour l'irrigation : 5 800 ha irrigués annuellement, soit 06 % de la SAU.⁵

V. Le secteur agricole

L'agriculture est l'un des secteurs les plus importants, il occupe une place importante au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, il contribue à la satisfaction des besoins alimentaires de la population. Ce secteur agricole, au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou se présente en quatre zones homogènes.

V.1. Les zones de potentialité agricole de la wilaya de Tizi-Ouzou

De par l'aspect du relief de la wilaya, on distingue plusieurs zones de potentialités qui correspondent à des types d'agriculture bien différenciés, chaque zone se caractérise par un type d'agriculture spécifique.

ZONE I : La zone des plaines et des piémonts

Cette zone composée de vallées et plaines dont la pente est inférieure à 3% présente une nature du sol à prédominance limono sableuse et une pluviométrie supérieure à 600 mm d'eau par an. Cette zone est la plus fertile de la wilaya, elle s'étale sur une superficie agricole utile (SAU) de 40 000 hectares (soit 44% du total), dont 6 000 hectares des terres de l'ex-secteur socialiste et de la majeure partie des terres irriguées. Cette zone touche essentiellement les terres de la vallée de SEBAOU et de la dépression de DRAA-EL-MIZAN. Les communes faisant parties de cette zone sont subdivisées en deux sous zones :

Sous zones 1 : la vallée de SEBAOU I₁ : elle englobe 18 communes qui sont :

- | | | |
|-------------------|----------------------|------------------|
| 1. TADMAIT | 6. OUAGUENOUN | 11. FREHA |
| 2. SIDI NAMANE | 7. BOUDJIMA | 12. AZAZGA |
| 3. DRA BEN KHADDA | 8. TIMIZAR | 16. MEKLA |
| 4. TIRMITHINE | 9. AGHRIB | 14. AIT-KHELLILI |
| 5. TIZI-OUZOU | 10. AIT AISSA MIMOUN | 15. SOUMAA |

⁵<https://ww.wilaya-tiziouzou.dz/minfloc/agriculture>.

16. TIZI-RACHED

17. IRDJEN

18. MAKOUDA.

Sous zone 2 : la dépression de DRAA-ALMIZAN : elle touche 13 communes qui sont :

1. DRAA- EL-MIZAN

6. AINE-ZAOUIA

11. MECHTRAS

2. M'KIRA

7. FRIKAT

12. ASSI-YOUCF

3. TIZI-GHENIF

8. BOGHNI

13. AGGOUNI- GHRANE.

4. OUADHIAS

9. AIT-BOUADOU

5. TIZI-N'TLATA

10. BOUNOUH

LA ZONE II : les montagnes côtières

C'est la zone des bas piémonts. Les caractéristiques de cette zone s'apparentent à la précédente avec cependant une pente des terrains compris entre 3 % et 12,5%, elle occupe la partie Nord de la wilaya allant de MIZRANA à AIT-CHAFFA. Les communes qui font partie de cette zone sont en nombre de cinq(05) :

1. MIZRANA

3. IFLISSEN

5. AIT-CHAFFA

2. TIGZIRT

4. AZZEFOUN

LA ZONE III : les massif de l'intérieure

C'est la zone des hauts piémonts, elle englobe des terres présentant une pente comprise entre 12,5% et 25% avec une superficie de 92. 940 hectares, soit 31,42 % du territoire de la wilaya. Elle est composée de l'axe montagneux allons de MAATKAS jusqu'à IFARHOUNENE dans laquelle sont localisées 23 communes de la wilaya :

1. AITYAHYA- MOUSSA

9. ABI –YOUCEF

17. AIT-AGGOUACHA

2. MAATKAS

10. AIN-ELHAMMM

18. AIT-OUMALOU

3. SOUK-ELTENINE

11. AKBIL

19. LARBAA-NATH IRATEN

4. BNI-DOUALA

12. YATTAFENE

20. AIT-YAHIA

5. AIT-MAHMOUD

13. IBOUDRARENE

21. BENI-YANNI

6. BENI-ZMENZER

14. OUACIF

22. IFFERHOUNENE

7. AIT-AISSI

15. AIT-TOUDERT

23. ILLILTEN.

8. IMSOUHAL

16. AIT-BOUMAHDI

LA ZONE IV : Les forêts⁶

C'est la zone des massifs montagneux de l'intérieur où la pente des terrains est supérieure à 25%. L'arboriculture rustique est dominante (oliviers et figuiers). Cette zone correspond à la partie occupée par les forêts de YAKOURENE et de ZEKRI, c'est-à-dire la frange Est de la Wilaya. Elle est constituée de 11. 000 hectares de la SAU. Elle est constituée de huit(08) communes :

- | | |
|---------------|---------------------|
| 1. ZEKRI | 5. ILLOULA OU MALOU |
| 2. YAKOUREN | 6. BENI ZEKKI |
| 3. IDJER | 7. IFIGHA |
| 4. BOUZEGUENE | 8. AKERROU. |

V.2.Répartition des terres

La surface agricole utile (SAU) de la wilaya estimée à 98 842 hectares demeure très réduite : Elle ne représente que 33, 42% de la superficie totale de la wilaya et 38, 27 % de l'ensemble des terres affectées à l'agriculture (258.252 ha).

Cette SAU se caractérise par un morcellement extrême des exploitations au nombre de 66.853 unités (au dernier recensement général agricole de 2001) et par le statut juridique privé (96 %) des propriétés qui entravent toute intensification et modernisation de l'agriculture dans la région⁷.

Compte tenu des spécificités de la wilaya, une stratégie de développement dite « dossier agriculture de montagne » a été élaborée et s'insère directement dans le cadre du plan national de développement agricole (PNDA) qui est mis progressivement à exécution.

Les actions initiées et engagées à travers les différents programmes sectoriels décentralisés et les programmes financiers sur les différents fonds à savoir :

- La mise à niveau des exploitations agricoles dans le cadre du FNRDA ;
- La mise en valeur des terres par la concession (une grande partie des terres à mettre en valeur soit 1.100 ha est situé sur des pentes dépassant 50 % ou présentant des affleurements rocheux) ;
- Le soutien du développement rural.

Ces actions visent principalement :

L'augmentation du potentiel foncier agricole par les travaux de mise en valeur des terres de parcours et improductives occupées par les broussailles (défrichage, routage).

⁶ SAHALI Nourdine, « l'impact du P.N.D.A sur le développement économique de la wilaya », mémoire de magistère, UMMTO, 2006, P. 157-158.

⁷<https://www.wilaya-tiziouzu.dz/répartition-des-terres>.

VI. Evolution des productions agricoles

1. Productions végétales

Les productions végétales dans la wilaya de Tizi-Ouzou, intègrent, les céréales, les cultures fourragères, les légumes secs, les cultures maraîchères, l'arboriculture fruitière et la viticulture.

2. Productions animales

Les élevages Bovins, ovins, caprins, avicoles, cunicoles et apicoles sont les différents types d'élevages pratiqués dans la wilaya de Tizi-Ouzou mais les élevages bovins, avicoles et apicoles sont les élevages dominants dans cette wilaya.

Section II : La part de l'investissement agricole

On tentera dans cette présente section d'analyser les effets du FNRDA sur le développement des trois filières principales (irrigation, nouvelle plantation, production animal) dans la wilaya de TIZI-OUZOU. Notre analyse portera sur volet financière se rapportant à chaque filière plus exactement la part de l'investissement agricole réalisé pour le développement de chacune d'elles.

I. L'investissement agricole réalisé dans le cadre du PNDA

A partir de la mise en plan national du développement agricole (PNDA) en 2 000, la wilaya de Tizi-Ouzou à encourager l'investissement agricole qui touche différentes filières agricoles tels que : le lait, l'irrigation, nouvelle plantation, la production animale et cela pour améliorer le mode de vie de la population et accélérer le développement.

I.1. Les conditions d'accès à l'investissement agricole

L'Etat à viser l'exploitation agricole et met les moyens sous formes de crédits ou des subventions et débloquer des sommes importantes pour ce secteur.

L'agriculteur pour avoir le droit de faire un projet d'investissement agricole il doit fournir le dossier suivant :

- imprimé de ministère d'agriculture (demande) ;
- les factures pro forma de matériel à acquérir ;
- la fiche signalétique (tous les renseignements de l'agriculture, tout le détail relatif à l'activité).
- renseignement concernant l'exportateur tel que la domination, la localisation et la superficie.

- renseignement concernant l'exploitant tel que : les coordonnées de l'exploitant, leur activité.
- la carte d'agriculture (identifier par la chambre d'agriculture).
- le PV (procès verbale d'opportunité de la subdivision)

I.2. Dépôt de dossier

Le dépôt de dossier de l'agriculteur s'effectue au sein de la subdivision a s'inscrit de la daïra (il existe vingt subdivisions au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou) pour vérifier leur conformité, une fois la subdivision consulte le dossier, elle va l'envoyer à la direction des services agriculteur (DSA).

La DSA doit consulter le dossier puis le passer au comité technique de wilaya ses membres : le directeur, représentant de la BADR, représentant des forêts, représentant de la planification et subdivisionnaire pour une étude technique et économique et situation (étude sur le terrain) afin de donner un avis favorable.

Après l'avis favorable, le subdivisionnaire va appeler le concerné (l'agriculteur) qui va retourner au bureau d'étude pour remplir le cahier des charges qui représente les obligations de chaque' un, le détail de projet signé par l'agriculteur et le directeur, et la décision d'octroi et bien sûr il reçoit une copie des cahiers des charges remplis et la décision d'octroi⁸.

D'après la DSA de Tizi-Ouzou, le montant de l'investissement agricole réalisé dans le cadre de cette politique au niveau de la wilaya durant la période **2000-2004** était de l'ordre de **101.572.032.00 DA**, et **464.992.790.00 DA** durant la période **2005-2010** puis **915.006.630.48 DA** durant la période **2011-2016**.

II. La répartition des investissements pour les principales filières

Pour voir la part de l'investissement agricole au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou destiné aux trois filières principale nous allons effectuer une étude sur trois périodes:

2000-2004 : la période de lancement de la nouvelle stratégie de développement agricole,

2005-2010 : la période de réajustement ;

2011-2016 : la période de réajustement et la crise économique.

Les données relatives aux coûts et les parts de l'investissement sont retracées dans les trois tableaux ci-dessous.

⁸ Informations de la DSA de Tizi-Ouzou.

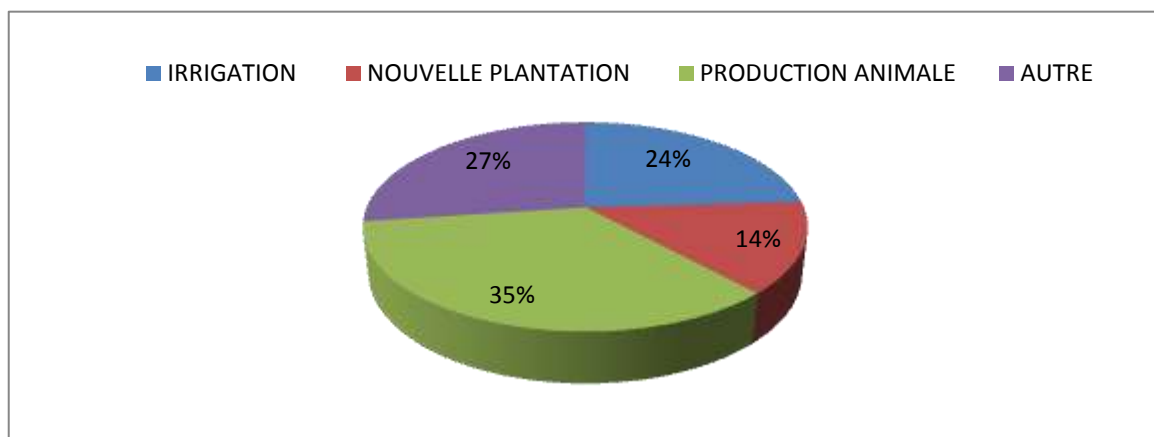
I -L'investissement agricole durant la période 2000-2004

Tableau n°11 : La part de l'investissement par filière durant la période 2 000 - 2 004

Filières	Coûts de l'investissement	La part de l'investissement
Irrigation	244 .569. 440.00 DA	24.08 %
Nouvelles plantations	142 .622. 040 .00DA	14.04 %
Production animale	352. 771 .530.00 DA	34.73 %
Autres	275 .757 .310.00 DA	27.15 %
Total	1 .015. 720. 320.00 DA	100 %

Source : DSA de Tizi-Ouzou.

Graphique n° 3 : La part de l'investissement pour les trois filières durant la période 2000-2004



Source : DSA de Tizi-Ouzou.

Selon les données contenues dans ce tableau n°1, on constate que l'investissement réalisé pour le développement de la filière irrigation est de **244. 569 .440 .00 DA** durant la période **2 000-2 004** soit 24.08% du montant total de l'investissement et **352. 771 .530 .00 DA** pour le développement de la production animale soit **34.73%** puis **142. 622 .040.00 DA** soit **14.04%** pour le développement de la nouvelle plantation.

Par ailleurs l'analyse en terme de filières , nous a permis de constater la domination de certains filières par rapport aux autres .Nous remarquons que la filière production animale occupe la première place en ce que concerne l'investissement avec un taux de **34.73%** .

Ce taux très élevé nous renseigne sur la place privilégiée qui lui a été accordée, vu la spécificité de la région.

La deuxième filière, venant derrière la production animale est celle de l'irrigation avec un taux de **24.08%** des investissements, cette place est due notamment au taux de subvention élevé destiné pour la modernisation de l'exploitation s'appuie particulièrement , sur des moyens adéquats pour une utilisation rationnelle de l'eau basée sur l'introduction des nouvelles techniques d'irrigation notamment le système de gout à gout , et la volonté des agriculteurs à investir dans ce domaine.

La troisième filière, venant derrière l'irrigation c'est nouvelles plantations, avec un taux de **14.04%** de l'investissement total de cette période et cela s'explique par la facilité accordé par l'administration mise en place des subventions dans le domaine de la nouvelle plantation mais aussi à la volantes des agriculteurs a investi dans cette activité.

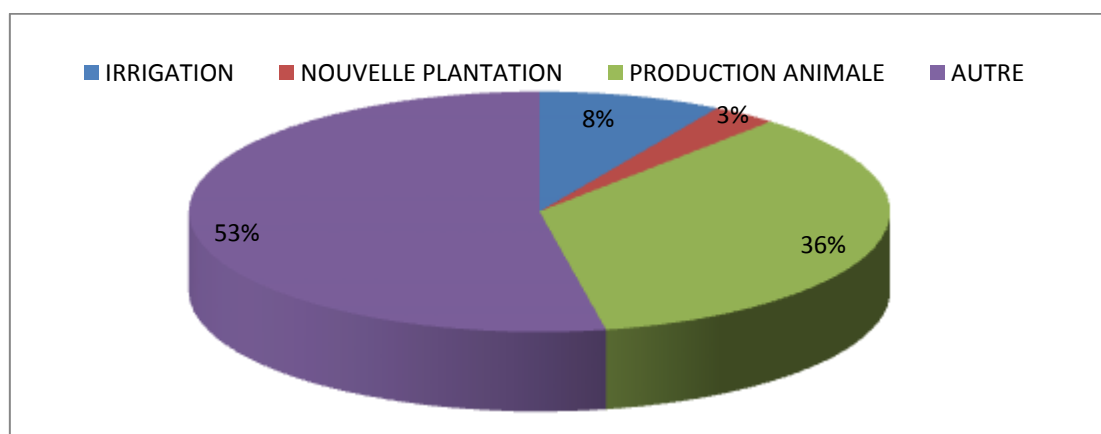
II. L'investissement agricole durant la période 2005-2010

Tableau n°12 : Le montant et la part de l'investissement en agriculture durant la période 2005-2010

Filières	Coûts de l'investissement	La part de l'investissement
Irrigation	39 .403 .730.00 DA	8.47 %
Nouvelle plantation	13. 997. 880 .00 DA.	3.01 %
Production animale	164. 968. 970.00 DA	35.48 %
Autres	246 .622 .210.00 DA	53,04%
Total	464 .992 .790.00 DA	100 %

Source : DSA de Tizi-Ouzou.

Graphique n°4 : la part de l'investissement durant la période 2005-2010



Source : DSA de Tizi-Ouzou.

Selon les données contenues dans ce tableau on constate que l'investissement réalisé pour le développement de l'irrigation est de **39 .403 .730.00 DA** durant la période **2 005-2 010** soit **8.47%** du montant total de l'investissement et **13. 997. 880.00 DA** pour le développement de la nouvelle plantation soit **3.01%** du montant total de l'investissement, puis **164. 968 .970.00 DA** soit **35.48%** pour la production animale.

Par ailleurs, l'analyse en termes de filières nous a permis de constater la domination de certaines filières par rapport aux autres.

Nous remarquons que la filière production animale occupe toujours la première place en ce qui concerne l'investissement avec un taux de **35.48%**, cette augmentation est due à la continuité des subventions pour cette filière malgré la crise économique et la volonté des agriculteurs à investir dans ce domaine.

La deuxième filière, venant derrière la production animale est celle de l'irrigation avec un taux faible de **8.47%**. Nous constatons une baisse par rapport à la première période est cela due aux conditions d'éligibilités délicates qui diminuent l'investissement dans cette filière.

La nouvelle plantation occupe la troisième place par rapport à la production animale et l'irrigation avec un taux très faible de **3.01%** de la part de l'investissement global durant **2005-2010** est cela due à la très petite taille des parcelles et aussi les conditions d'éligibilité qui freinent les agriculteurs à investir dans cette filière.

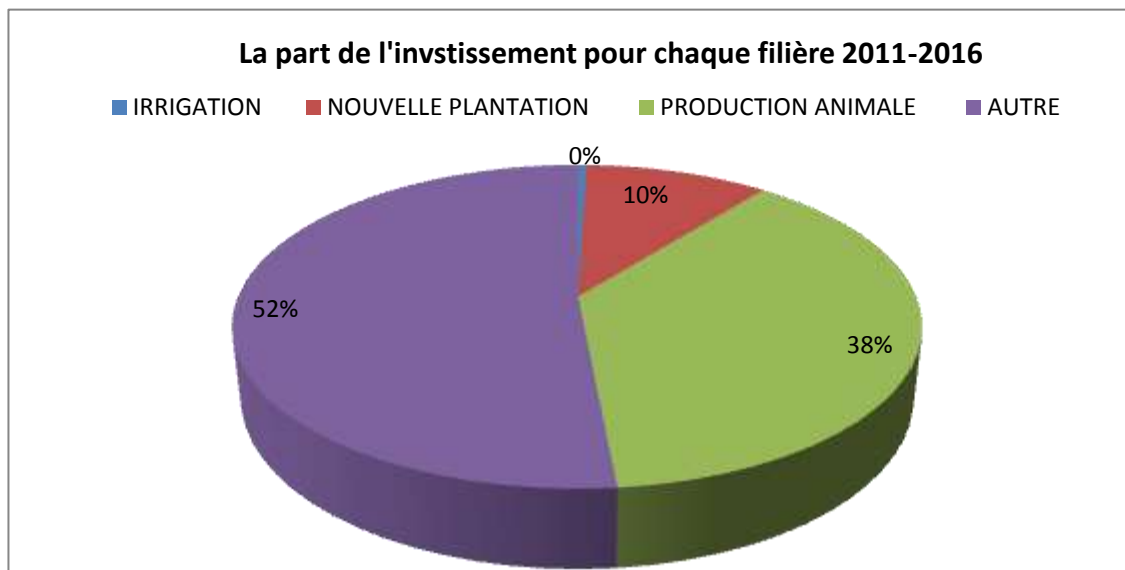
III. L'investissement agricole durant la période 2011-2016

Tableau n°13 : la part de l'investissement pour les principales filières durant la période 2011- 2 016

Filières	Coûts de l'investissement	La part de l'investissement
Irrigation	4. 408 .138.50 DA	0.48 %
Nouvelles plantations	93 .703. 972 .00DA.	10.24%
Production animale	290. 707 .913.37 DA	37.77 %
Autres	54 .578 .357.08 DA	51.51 %
Total	915 006 630.48 DA	100 %

Source : DSA de Tizi-Ouzou.

Graphique n° 5 : la part de l'investissement en agriculture durant la période 2011-2016



Source : DSA de Tizi-Ouzou.

Selon les données contenues dans ce tableau n°3, on constate que l'investissement réalisé pour le développement de l'irrigation est de **4 408 138.50 DA** durant la période **2011-2016** soit **0.48%** et **93 703 972.00 DA** pour le développement de la nouvelle plantation soit **10.24%** de la part de l'investissement total, puis **290 707 913.37 DA** pour la filière production animale soit un taux de **37.77%** du montant total de l'investissement.

L'analyse effectuée en termes des filières nous a permis d'observer la domination de la filière production animale par rapport aux autres filières agricoles.

On constate que la filière production animale a évolué positivement avec un taux de **37.77%** de l'investissement global durant cette période malgré la crise économique et cela signifie qu'elle représente la filière stratégique au niveau local de la wilaya et le rendement considérable qui encourage les agriculteurs à continuer dans cette filière lait qui est une des actions parmi des actions soutenus pour la production animale.

Durant cette période la nouvelle plantation occupe la deuxième place malgré la crise économique et le gel des subventions des plusieurs actions de cette filière et cela s'explique par le retour des agriculteurs vers cette activité surtout oléiculture car elle est une activité ancienne dans la tradition des agriculteurs.

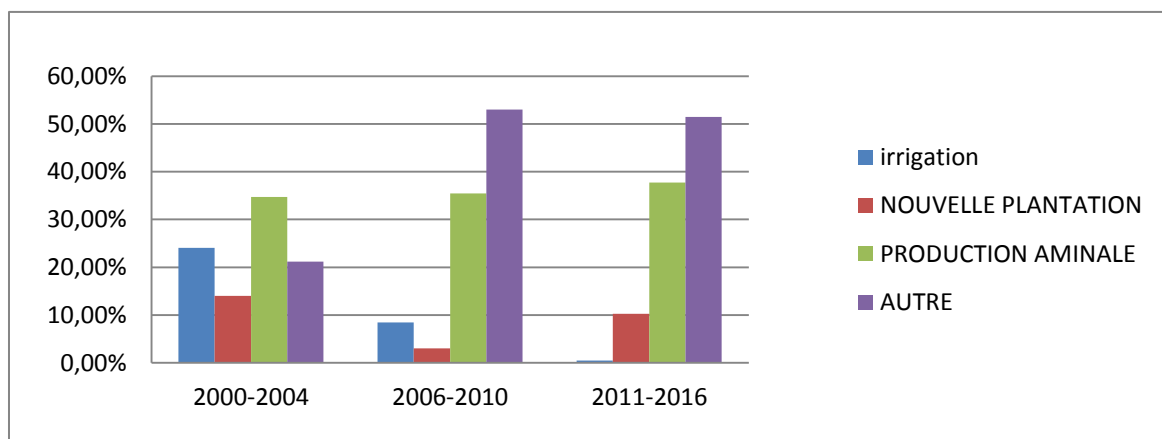
Le recul de la filière irrigation durant la période **2011-2016**, elle occupe la troisième position par rapport à la production animale et nouvelle plantation avec un taux très faible de **0.48%** de l'investissement globale.

Tableau n°14 : Etat comparatif de la part de l'investissement des trois filières durant les trois périodes d'analyse.

Filières / Période	Irrigation	Nouvelle plantation	Production animale	Autres
2 000- 2004	24.08%	14.04%	34.73%	21.15%
2 005- 2 010	8.47%	3.01%	35.48%	53.04%
2 011- 2 016	0.48%	10.24%	37.77%	51.51%

Source : DSA de Tizi-Ouzou.

Graphique n°6 : la part de l'investissement des trois filières durant la période (2011-2016)



Source : DSA de Tizi-Ouzou.

La part de l'investissement pour l'irrigation est réduite d'une période à une autre , passant de **24.08%** durant la période **2000-2004** à **8.47%** durant **2005-2010** puis **0.48%** durant la période **2011-2016** et cela dus à la diminution des subvention pour plusieurs facteurs : la crise économique , l'insuffisance des surfaces d'exploitations , les conditions d'éligibilité délicate qui freine les agricultures et l'impossibilité d'accès au soutien d'investissement (les agriculteurs ayant pas des papiers pour leurs terres), puis les gens plus orienter vers l'ANSEJ , l'ANGEM ,CNAC ..., ainsi que le manque des ressources importante en eau .

La part de l'investissement pour la nouvelle plantation est en réduction passant de **14.04%** durant la période **2 000-2004** à **3.01%** durant la période **2005 -2010** à cause de :

La diminution de la subvention, les conditions d'éligibilités délicates, la très petite taille des parcelles qui un obstacle majeur de l'investissement, le faible rendement qui est due aux carences dans l'application des techniques de production et d'autre part l'absence de soutien à la production qui décourage les gens à continuer dans cette activité, en plus le relief montagneux, les gens plus orienter vers l'ANSEJ, L'ANJEM....

On constate aussi une évolution de la part d'investissement durant la période **2011-2016** du **7.23%** par rapport à la période précédente (**2005-2010**) par ce que la plupart des gens s'intéressent à cette filière surtout l'oléiculture qui est considérée comme facteur culturel traditionnel qu'il faut préserver.

La part du l'investissement pour la production animale a évolué positivement passant ainsi de **34.73%** durant **2000 -2004** à **35.48%** durant **2005-2010** , puis **37.77%** durant **2011-2016** ce qui signifie que la production animales surtout le lait ' l'apiculture connu une évolution au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.⁹

⁹ Informations fournis par la DSA de Tizi-Ouzou

Conclusion

Le niveau de l'investissement et le taux de réalisation diffèrent d'une filière à une autre. L'analyse que nous avons effectuée nous a montré :

la domination de la filière production animale pour les trois périodes successive avec un taux d'investissement de **34.73%** durant **2 000-2 004** et **35.48%** durant **200 5-2010** puis **37.77 %** durant **2011-2016** et un taux moyen de **35.99%** entre **2000-2016** .cette domination est dû à l'importance de l'investissement destiné pour cette filière par rapport aux autres et l'évolution des techniques de production .

Toutefois, l'investissement agricole doit continuer à soutenir cette filière afin d'atteindre des niveaux de production satisfaisants.

la deuxième filière , qui a bénéficié de la mise en œuvre des investissement agricole , est l'irrigation avec un taux d'investissement de **24.08 %** durant **2000 -2004** et **8,47%** durant **2005-2010** , puis **0.48%**durant **2011-2016** et un taux moyen de **11.01%** .cette filière bénéficié aussi d'une nomenclature favorable dans le but d'étendre la superficie en irrigué .

la troisième filière après l'irrigation est celle de la nouvelles plantation d'où la part de l'investissement c'été **de14.04%** durant **2000-2004** et **3.01%** durant **2005-2010** puis **10.24%** durant **2011-2016** en fin un taux moyen de **9.09%** entre **2000-2016**.

Sur le plan de la réalisation physique, la superficie plantée pour la filière nouvelle plantation est différente d'une période à une autre, elle est de **1796 ha** durant la période **2000-2004** et **264,74ha** en **2005-2010** puis hennirent en **2011-2016** et cela due à la crise économique et le gel de la subvention.

Sur la plan de la réalisation physique, la filière production animal on enregistrée **53840** ruches en **2000-2004** et **16100** ruches durant **2005-2010**, puis **11440** ruches durant **2011-2016**.

Si on se réfère aux réalisation physiques pour la filière irrigation nous avons une concrétisation de **83 basins** d'accumulation de **8 000 m³**et **2 300 m³** avec **393 pompes** et **1310 kits d'aspersion** .ce qui a permis l'irrigation de **308.87 ha** avec la technique de goûte à goûte durant la période **2000-2004** et **56 basins** d'accumulation de **2100m³**et **350m³** avec **86 pompes** et **260 kits d'aspersion** .ce qui a permis l'irrigation de **711.20 ha** avec la technique

de goût à goût durant la période **2005-2010** puis entre **2011-2016** aucune réalisation physique n'a été enregistré et cela due à la crise économique et le gel des subventions .

D'après les données collectés par la DSA de la wilaya de Tizi-Ouzou pour la période **2008-2016**, le nombre des bénéficière qui on investis dans les trois filières principale (irrigation, nouvelles plantations, production animal) été en nombre de **32** personnes pour la filière irrigation et **2515** bénéficière pour la production animal dont **756** bénéficière pour l'apiculture et enfin **3** personnes pour la nouvelle plantation et cela due à la seule bonification des agriculteur (les agriculteurs ont pas l'accès à l'investissement qu'une seule fois).

Nous avons vu que la période colonial correspondait à la voie libérale du développement, et les terres agricoles profitaient en premier lieu aux colons. Après l'indépendance et la refonte totale du système français, les pouvoirs publiques ont adoptées le modèle soviétique de développement et en déclare vacantes toutes les terres laissée par les français, cette conception a été un échec totale.

Depuis les années 1990 l'Algérie est en transition vers l'économie de marché, et a entrepris de nombreux accords notamment avec L'OMC et L'UE, l'Etat a mis en place le plan national de développement agricole PNDA pour entre autre assurer la sécurité alimentaire.

Les agriculteurs expriment des besoins de financement pour l'exploitation de leurs terres, et pour les investissements à faire, de ce fait, ils s'adressent en générale aux banques, et en particulier à la BADR qui est la banque agricole par excellence.

Le concept de développement durable constitue un véritable défi. Son objectif est d'assurer la satisfaction des besoins d'aujourd'hui et de demain. La notion souligne les liens qui existent entre ces trois dimensions à savoir l'économique, le social, l'environnement et le culturel en tenant compte de la gouvernance, ainsi que leurs complémentarités à long terme et la nécessité de trouver entre elles un juste équilibre.

La wilaya de Tizi-Ouzou dans le cadre de développement agricole met en place des programmes a initiative local , elle a réalisé 45 800 plantes d'oliviers et 150 000 plantes et plus sont en cours parmi les 500 000 milles plantes distribués par le ministère de l'agriculture, ce qui marque une amélioration , mais avec la baisse des prix de pétrole actuel en Algérie, il y a le gel de plusieurs décisions ministérielles , de subvention dans les différentes filières de l'agriculture sauf le lait , les primes de la production de fourrage, semences de céréale, les engrais, l'irrigation pour les céréales qui va influencer sur les autres filières non subventionnées donc c'est à l'Etat algérienne de penser sur les inconvénients des décisions gelés et maitre en place des programmes efficace pour éviter le déséquilibre économique et sociale .

Après l'étude de l'investissement agricole de la wilaya de Tizi-Ouzou on a constaté dans notre analyse en termes de filières la domination de la filière production animal par rapport à la filière irrigation et nouvelle plantation, la filière production animal occupe

toujours la première place avec un taux moyen de 35,99% entre 2000 -2016, dans la deuxième position l'irrigation avec un taux moyen de 11,01% et à la fin la filière nouvelle plantation avec un taux moyen de 9,09% est cela due à l'importance de cette filière au niveau local et ces actions les plus soutenu tel que l'apiculture, le lait qui en connu une nette progression ayant permis à la région de ce placer parmi les premier wilaya à l'échelle national selon les chiffre communique par la DSA dans son bilan 2015, la wilaya de Tizi-Ouzou compte actuellement un cheptel composé de 54103 vache litière.

La production agricole soufre de plusieurs contraintes tel que :

- Le manque d'infrastructures ;
- Le retard de la mise en valeur des terres agricoles ;
- Manque des moyens techniques (irrigation est insuffisante et la productivité est faible à cause de semence de mauvaise qualité ;
- Pénalisant des grands et petits agriculture.

Pour encourager les agricultures à améliorer la production, l'Etat algérienne a donné des subventions telles que les programmes et les décisions ministérielles.

Malgré toutes ces réalisations sur le plan d'investissement, beaucoup d'insuffisances son relevées dans l'application de FNRDA durant la période de notre analyse. Afin de palier a toutes ces insuffisances constatées dans l'application de FNRDA et dans le secteur agricoles en générale, nous signalons la nécessités d'amélioré certaine aspects :

-une prise en charge plus importante en terme de subvention pour certaines filières stratégiques, notamment la filière oléiculture ;

-une prise en charge de l'investissement agricole se situant en amont et en aval.

A cet effet la prise en compte des contraintes liées à la commercialisation des productions constitue une priorité.

A l'issu de ce travail de recherche, il est aujourd'hui urgent si on veut avoir de meilleurs rendements, de se pencher sur les moyens à mettre en œuvre afin d'améliorer les techniques de productions laitières, céréalières et oléicoles.....

Bibliographie

Ouvrages :

- Alain Jounot « Développement durable », éd. AFNOR, France 2004, p.3.
- BEDRANI Slimane, « l'Agriculture Algérienne depuis 1966 », étatisation ou privatisation, édition ECONOMICA ,1981.
- BENAMRAN Djilali, « agriculture et développement en Algérie», SNOD Alger, 1980.
- CAMACHO MARTINE « LA PAYSANNERIE ALGERIENNE : AUTOGESTION ET LA REVOLUTION AGRAIRE », Alger.
- CHABANE MOHAMED, « Heurs et malheurs du secteur agricole en Algérie 1962-2012 », mars 2013, Alger.
- GUY B. GUY C.SCHOUMAKER B, « le développement territorial en Europe, concept, enjeux et débat », éd.PUR, 2011.
- Lare JÖnsson, « la révolution agraire en Algérie. Historique, contenu et problème», Uppsala, 1978. LAZZERI YVETTE, « Le développement durable, du concept à la mesure », éd. L'HARMATTAN, Paris, 2008.
- NADIR Mohamed Tayeb, « l'agriculture dans la planification en Algérie de 1967 à 1977 », Alger, 1982.
- RUETE Marina, « les investissements inclusifs dans le secteur agricole : les coopératives et le rôle du gouvernement », juin 2014.
- TOULAIT HOCINE, « l'agriculture Algérienne a causes de l'échec », OPU, Alger.

Lois, décrets et ordonnances :

- Décision n°2023 du 15/12/2008 modifiée et complété fixant les conditions d'éligibilité au soutien FNDIA ;
- Décision n° 537 du 10/09/2009 portant mise en place du dispositif du soutien sur le fonds national de développement de l'investissement agricole (FNDIA) pour l'acquisition d'équipement agricoles fabriqués localement ;
- Décision n°522 du 12/07/2001 fixant le dispositif de soutien sur le fond national de développement de l'investissement agricole (FNDIA) pour la promotion des systèmes d'irrigation économiseurs d'eau à la parcelle ;

- Décision n° 769 du 12/08/2014 portant mise en place du dispositif du soutien sur le fonds national de développement agricole (FNDA) pour l'acquisition d'équipement agricoles fabriqués localement ;
- Décision sur le fourrage destinée aux vaches (nouvelle décision en 2015).

Thèses et mémoires :

- IKHLEF Nassim, « Apports et limites du PNDAR : cas de la commune d'amizour », Mémoire de fin d'étude, METE/UMMTO, 2012-2013.
- SAHALI Nourdine, « l'impact du P.N.D.A sur le développement économique de la wilaya », Mémoire de magistère, UMMTO, 2006.
- SI-TYEB Hchemi, «Les transformations de l'agriculture algérienne dans la perspective d'adhésion à l'OMC», Thèse de doctorat, ER/UMMTO, 2015.

Rapports et Autres documents :

- Baci Lazhar, « Les réformes agraires en Algérie », In : Jouve A.-M. (ed.), Bouderbala N. (ed.). Politiques foncières et ménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens: à la mémoire de Pierre Coulomb. Montpellier, Alger, 1999.
- Belhimar Ammar, « le régime juridique de la propriété foncière en Algérie », les programmes du CJB n°1, Maroc, Janvier 2012.
- Fiche sur les réformes agraires en Algérie de 1963 à 1987, disponible sur : <https://www.formesdufoncier.org/pdfs/FicheReformesAg.pdf>.
- Masahire Miyazako and Saifullah Syed, « promouvoir l'investissement dans l'agriculture, Aux fins de gains de production et de productivité», Rom, Italie, mars 2013.
- Ministère de l'agriculture et de développement rural, « le renouveau agricole et rural en marche revue et perspectives », Mais 2012.
- Ministère de l'agriculture et de développement rural, financement de l'investissement des exploitations agricole par le crédit ETTAHADI.

- Rocherieux Julien, « L'évolution de l'Algérie depuis l'indépendance », Sud/Nord, Algérie, 2001.
- Sommet mondial sur le développement durable.

Références électroniques:

- <http://www.cawjjel.org/financement-agricole/87-presentation-de-la-banque-badr>.
- www.financementdesentreprises.be/.../fiche_de_produit_credit_dinvestissement_fr_v2...
- <https://www.memoireonline.com> › Economie et Finan.
- <https://bu.univ-ouargla.dz/ingenieur/pdf/boughaba-zohra.pdf?idmemoire=1091>.
- exportateur-algerie.org/index.php?view=article...id=51%3Asoutien...
- <http://www.adequations.org/spip.php?article568>, consulté le 18/10/16.
- www.knowledge-pills.com/frkp1/kp/...developpement_durable/.../02qux02.htm.
- <http://www.wilaya-tiziouzou.dz/presentation-agriculture/presentation-du-secteur>.
- <https://fr.wikipedia.org/wiki/Subvention>.
- <http://www.elmoudjahid.com/fr/actualites/97314>.
- <http://www.tribunelecteurs.com/.../production-de-lait-a-Tizi-Ouzou-la-filière-en-nette-progrès>.
- scienceandvideo.mmsh.univ-aix.fr/Varia/Pages/tayeb.a.
- d1n7iqsz6ob2ad.cloudfront.net/document/pdf/533434eb00b8d.pdf.
- www.academia.edu/5724984/Conference_Presentations_KACEM_Mourad.
- www.aps.dz/economie/tag/Céréales.
- <https://www.arrosage.ooreka.fr>.
- <http://www.Tizi161.Skylock.com/641035093-reperes-geographique-tizi-ouzou-algerie.Html>.
- http://www.dcwTiziouzou.dz/fr/index.php?option=com_content&view=article&id..
- http://www.andi.dz/PDF/monographies/Tizi_ouzou.pdf.
- <http://www.monographies.caci.dz/index.php?id=971> consulté 19-03-201.
- http://www.dcwTiziouzou.dz/fr/index.php?option=com_content&view=article&id...
- <http://wilaya-tiziouzou.dz/minfloc/agriculture>.
- <http://www.wilaya-tiziouzou.dz/répartition-des-terres>.

Liste des Abréviations

ANJEM : Agence National du Micro-crédit.

ANSEJ : Agence National de Soutien a l'Emploi des Jeunes.

BADR : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural.

CMED : Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement.

CMT : Crédit à Moyen Terme.

CNAC : Caisse National d'Assurance chômage

DD: Développement Durable.

DESC : Droits Économiques, Sociaux et Culturels.

DSA : Direction de Service Agricole.

PNDA : Plan National de Développement Agricole.

FNDIA : Fond National de Développement de l'Investissement Agricole.

FNRAR : Fond National de Régulation de développement Agricole Rural.

FNRDA : Fond National de Régulation de Développement Agricole.

FNRPA : Fond National de Régulation des Produits Agricoles.

FMVTC : Fan de Mise en Valeur de Terres par la Concession.

ISO : Organisation Internationale de Normalisation.

ONU : Organisme des Nations Unies.

PNDAR : Plan National de Développement Agricole Rural.

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises.

SNDD : Stratégie Nationale de Développement Durable.

UICN: Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

.

Liste des Figures et des cartes

Les figures

Figure n°1 : Schéma de crédits bail.....34

Figure n°2 : Schéma du Développement Durable.....53

Les cartes

Carte n°1 : Découpage administratif de la wilaya de Tizi-Ouzou.....72

Liste des tableaux

Tableau n°1 : structure des investissements prévus.....	16
Tableau n°2 : structure des investissements accordés aux principaux secteurs durant les trois plans	17
Tableau n°3 : part en % d'investissement dans chaque secteur par rapport à l'investissement global.....	18
Tableau n°4 : Montant des investissements prévus, réellement accordés et réalisés durant les trois plans pour l'ensemble de l'économie.....	19
Tableau n°5 : Taux en % de réalisation des investissements.....	19
Tableau n°6 : part des investissements agricole prévus dans les investissements totaux...	21
Tableau n°7 : structure des investissements agricole en 1986 et 1998 en milliards de dinars.....	23
Tableau n°8 : Les crédits spéciaux et leurs caractéristiques.....	32
Tableau n°9 : Crédit-bail et crédit classique.....	36
Tableau n°10 : commune et daïras de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	74
Tableau n°11 : La part de l'investissement par filière durant la période 2 000 - 2 004	81
Tableau n°12 : La part de l'investissement en agriculture durant la période 2 005- 2 010.....	82
Tableau n°13 : la part de l'investissement pour les principales filières durant la période 2011- 2 016.....	83
Tableau n°14 : Etat comparatif de la part de l'investissement des trois filières durant les trois périodes d'analyse	85

Liste des graphes

Graphique n°1 : L'évolution des superficies utilisées dans l'agriculture sans faire une distinction entre le secteur public et le secteur privé.....	14
Graphique n°2 : Evolution des investissements en agriculture et hydraulique entre 1987 et 1990 en millions de DA.....	22
Graphique n° 3 : la part de l'investissement pour les trois filières durant la période 2000-2004	81
Graphique n°4: la part de l'investissement durant la période 2005-2010.....	82
Graphique n°5 : la part de l'investissement en agriculture durant la période (2011-2016)	84
Graphique n°6 : la part de l'investissement des tris filières durant la période (2011-2016)..	85

Table des matières

Sommaire

Liste des abréviations

Introduction générale.....	1
Chapitre I : Evolution du secteur et du l’investissement agricole en Algérie	3
Introduction.....	3
Section I : L’évolution de l’agriculture Algérien	4
I. L’évolution de l’agriculture durant la période coloniale 1830-1962.....	4
1. De 1830 au senatus consulte au 22 avril 1830.....	4
1.1. La domination des biens vacants	4
1.2. La domination des biens HABOUS.....	5
2. Du senatus consulte du 22 avril 1863 a la loi de 1873.....	5
1. De la loi de 1873 portant l’application du code civile aux populations musulmanes a la loi de 1897 instituant les enquêtes partielles	6
4. De la loi 1926 à la veille de l’indépendance.....	6
II. Les réformes agraires.....	7
1. La réforme agraire de 1963 « L’autogestion ».....	8
2. La réforme agraire 1971 « la révolution agraire ».....	9
2.1. Les organes participant à l’exécution de la Révolution Agraire	10
3. La réforme agraire de 1981 « la restructuration ».....	11
4. La réforme agraire de 1987 « La réorganisation ».....	12
Section II. Evolution de l’investissement agricole.....	15
I. L’évolution de l’investissement durant la période 1967-1977.....	15
1. Les prévisions d’investissement.....	15
2. Les écarts entre prévision et réalisation des investissements.....	18
3. Les déséquilibre d’investissement	19
II. L’évolution de l’investissement durant la période 1977 - 1984.....	21
III. L’évolution de l’investissement durant la période 1985 - 1990	22
VI. L’évolution de l’investissement durant 1986-1998.....	23
V. L’investissement agricole durant la période 2000.....	23
Conclusion	24

Chapitre II : Le financement bancaire et public du secteur agricole en Algérie.....	25
Introduction	25
Section I. Le financement bancaire par la BADR.....	26
I. Présentation de la BADR.....	26
1. Historique de la BADR.....	26
2. Les structures d'organisation de la BADR	27
2.1. La structure centralisée.....	27
2.2. La structure décentralisée.....	27
3. L'objectif et mission de la BADR.....	27
3.1. L'objectif de la BADR.....	27
3.2. Les missions de la BADR	28
II. Les crédits accordés par la BADR.....	29
I. les crédits d'investissement.....	29
1. les crédits classiques.....	29
1.1. Le crédit à moyen terme.....	29
1.1. A. Le CMT réescomptable.....	29
1.1. B. Le CMT non mobilisable.....	29
1.1. C. Le CMT mobilisable.....	30
1.2. Les crédits à long terme.....	30
2. Les crédits spéciaux.....	30
2.1. Le crédit à l'emploi de jeune.....	31
2.2. Le financement des activités soutenues par le FNRDA.....	31
2.3. Les crédits aux chômeurs promoteurs dispositifs CNAC et ENJEM.....	31
A. Les crédits CNAC.....	31
B. Les crédits ANJEM.....	32
3. Le crédit-bail.....	33
3.1. Le déroulement de l'opération de crédit-bail.....	34
1- le Bailleur, le Crédit-bailleur, ou la société de Leasing.....	34
2- Locataire, le Preneur, ou le Crédit-preneur.....	34
3- Le Fournisseur, le Fabricant ou le Vendeur.....	34
III. Les crédits spécifiques à la BADR	37
1. Crédit ETTAHADI.....	37
1.1. Caractéristiques du crédit ETTAHADI.....	37
1.2. La durée du crédit ETTAHADI.....	37

A. Moyen terme.....	37
B. Long terme.....	38
1.3. Les domaines concernés par le crédit ETTAHADI	38
2. Crédit INVEST-VAN.....	40
VI. Les risque de crédit d'investissement.....	41
1. Le risque de taux.....	41
2. Le risque de non remboursement.....	41
3. Le risque de détournement de l'objectif du crédit.....	41
3. Le Risque de retard.....	41
Section II. Les soutiens publics.....	42
1. Le plan national de développement agricole (PNDA).....	42
1.1. Les objectifs de PNDA.....	42
1.2. La démarche de ce programme « PNDA »	43
2. Le plan national de développement agricole et rural.....	44
2.1. La démarche de PNDAR.....	44
2.2. Les programmes du plan national de développement agricole rural.....	44
2.3. Financement des programmes du PNDA	45
3. Fond national de régulation et de développement agricole (FNRDA).....	45
A. Fond national de développement des investissements agricoles.....	46
B. Fond national de régulation des produits agricoles	47
3. Programmes à initiatives locales.....	48
Conclusion	49
Chapitre III Le développement durable et l'investissement agricole dans le cadre des filières de production.....	50
Introduction	50
Section I. Investissement agricole et le développement durable.....	51
1. Investissement agricole : définition et types.....	51
1.1. Définition de l'investissement agricole	51
1.2. Les type de l'investissement agricole.....	51
II. Développement durable	52
1. Historique du développement durable.....	52
2. Définition et piliers du développement durable	52
1.2.1. Définition de développement durable.....	52

1.2.2. Les piliers du développement durable.....	53
3. Objectifs et principes de développement durable.....	54
3.1. Les objectifs	54
1. Le progrès social.....	54
2. L'équilibre écologique.....	54
3. La diversité culturelle.....	54
4. L'efficacité économique.....	54
5. La démocratie est en même temps un objectif et un moyen du DD.....	54
3.2. Les principes de développement durable.....	55
1. Le principe de prévention	55
2. Le principe de pollueur-payeur.....	55
3. Le principe de précaution.....	55
4. Le principe de protection de l'environnement.....	55
5. Le principe de participation et engagement.....	55
6. Le principe de solidarité.....	55
7. Le principe de production et consommation responsables.....	56
4. Les acteurs du développement durable.....	56
1. Les gouvernements et pouvoirs publics.....	56
2. Les collectivités territoriales	56
3. Les entreprises	56
4. Le citoyen	57
5. Importance et finalité du développement durable	57
5.1. Importance du développement durable.....	57
5.2. Les finalités du développement durable.....	57
Section II: Les filières agricoles les plus subventionnées.....	58
I. Direction des services agricoles (DSA).....	58
II. Les subvention agricole.....	59
1. Définition des subventions agricole.....	59
2. Différents types de subventions.....	59
II.2. Les filières agricoles.....	59
1. Caractéristiques des filières agricoles.....	60
III.2. les différentes filières agricoles.....	60
1. La production animale.....	60
1.1. Le lait	61

1.2. Bovin litière	62
1.3. Apiculture.....	63
2. Nouvelle plantation.....	64
1. Aménagement du site pour une nouvelle plantation.....	64
1.1. Travaux préliminaires	64
1.2. Installation de brise-vents	65
1.3. Préparation du sol	65
2.1. La filière oléiculture.....	66
3.3. Les Céréales.....	67
3.4. L'irrigation.....	67
Conclusion.....	69
Chapitre VI : Investissement agricole au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou entre 2004-2016.....	70
Introduction.....	70
Section I : présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou	71
1. Aperçu historique.....	71
II. Situation géographique.....	72
III. Les données économiques	74
III.1. Ressources Naturelles et halieutique.....	74
III.1.1. Ressources naturelles.....	74
a. Ressources minières.....	74
b. Les ressource en eau.....	75
III.1.2. Les ressources halieutique	75
III.3. Structures de base économique, administratifs et sociales	75
IV. Les caractéristique de la wilaya.....	75
V. Le secteur agricole	76
V.1. les zones de potentialité	76
V.2. Répartition des terres.....	78
VI. Evolution des productions agricoles.....	79
1. Productions végétales.....	79
2. Productions animales.....	79
Section II. La part de l'investissement agricole.....	79
I. L'investissement agricole réalisé dans le cadre du PNDA	79
I.1. Les conditions d'accès à l'investissement agricole.....	79

I.2. Dépôt de dossier	80
II. La répartition des investissements pour les principal filières.....	80
I -L'investissement agricole durant la période 2000-2004.....	81
II -L'investissement agricole durant la période 2005-2010.....	82
III -L'investissement agricole durant la période 2011-2016.....	83
Conclusion	87
Conclusion générale.....	89